

Plan de gestion 2016-2026 du Parc naturel Viroin-Hermeton

Table des matières

Le mot de la Présidente

Introduction

Contexte

Méthodologie

Axe 1 : Protection, gestion et valorisation du Patrimoine naturel

Objectif stratégique 1 : Participer à la gestion globale de l'eau

Objectif opérationnel 1 : Contribuer à la gestion du risque d'inondation

Objectif opérationnel 2 : Soutenir l'amélioration de la qualité des eaux et la gestion rationnelle de la ressource

Objectif opérationnel 3 : Induire une gestion piscicole réfléchie – gestion de soutien et de préservation du cheptel naturel

Objectif stratégique 2 : Favoriser une forêt de qualité aux fonctions multiples

Objectif opérationnel 4 : Sensibiliser à la préservation de l'environnement forestier

Objectif opérationnel 5 : Induire une gestion cynégétique réfléchie

Objectif opérationnel 6 : Être un lieu de rassemblement et d'échanges entre les différents usagers de la forêt afin de garantir la meilleure coexistence possible et de garantir le maintien des différentes fonctions de celle-ci.

Objectif opérationnel 7 : Promouvoir une gestion forestière respectueuse de l'environnement

Objectif opérationnel 8 : Soutenir les propriétaires dans l'application des recommandations définies dans les arrêtés de désignation des sites Natura 2000

Objectif stratégique 3 : Préserver et valoriser le patrimoine géologique et la biodiversité

Objectif opérationnel 9 : Valoriser les sites géologiques intéressants

Objectif opérationnel 10 : Sensibiliser la population et les autorités à l'intérêt de consommer des produits « bio » locaux pour la préservation de la biodiversité

Objectif opérationnel 11 : Restaurer des habitats d'espèces végétales ou animales menacés

Objectif opérationnel 12 : Éviter la prolifération des espèces invasives par l'application d'une gestion raisonnée et par l'information des citoyens

Objectif stratégique 4 : Encourager le développement de la nature au sein des espaces bâtis, industriels, commerciaux et le long des voiries

Objectif opérationnel 13 : Sensibiliser à la réduction des déchets

Objectif opérationnel 14 : Diminuer l'impact environnemental des travaux d'entretien effectués par les services communaux ou autre

Objectif opérationnel 15 : Soutenir, promouvoir, évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés

Objectif opérationnel 16 : Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours à des énergies vertes.

Objectif stratégique 5 : Étudier, sauvegarder et amplifier la Structure Écologique Principale (SEP)

Objectif opérationnel 17 : Approfondir, renforcer et diffuser les connaissances de la SEP

Objectif opérationnel 18 : Préserver, restaurer et renforcer la SEP

Objectif opérationnel 19 : Préserver et valoriser le patrimoine fruitier

Axe 2 : Développement rural et économique

Objectif stratégique 6 : Maintenir et développer une agriculture diversifiée, économiquement viable et écologiquement responsable

Objectif opérationnel 20 : Accentuer et valoriser les liens entre l'agriculture et l'environnement

Objectif opérationnel 21 : Sensibiliser, informer les agriculteurs sur les possibilités de diversification agricole

Objectif opérationnel 22 : Favoriser les circuits courts en valorisant les producteurs locaux auprès de la population

Objectif stratégique 7 : Promouvoir un développement économique respectueux du territoire et encourager la performance environnementale des entreprises

Objectif opérationnel 23 : Développer la présence de la nature sur les sites industriels et commerciaux

Objectif opérationnel 24 : Valoriser les artisans et commerces locaux

Objectif stratégique 8 : Développer une mobilité alternative à la voiture, respectueuse de l'environnement

Objectif opérationnel 25 : Développer l'usage du vélo et de la marche par le renforcement des réseaux (itinéraires de liaison).

Objectif opérationnel 26 : Sensibiliser à l'usage du vélo au quotidien

Objectif opérationnel 27 : Valoriser et encourager le développement des transports en commun

Objectif stratégique 9 : Contribuer au développement de la vie culturelle et associative

Objectif opérationnel 28 : Renforcer les liens entre tourisme culturel et tourisme naturel

Objectif opérationnel 29 : Valoriser le potentiel d'accueil de la maison du Parc naturel

Objectif opérationnel 30 : Soutenir les différentes initiatives citoyennes pour le développement local et impulser des projets novateurs en ce sens

Objectif stratégique 10 : Développer un tourisme vert, durable et maîtrisé

Objectif opérationnel 31 : Promouvoir une image commune du nouveau territoire du PN

Objectif opérationnel 32 : Développer la culture de la Nature (art de vivre, terroir)

Objectif opérationnel 33 : Professionnaliser le secteur touristique

Objectif opérationnel 34 : Développer l'offre touristique durable tant du point de vue des activités que des hébergements

Axe 3 : Paysages et aménagement du territoire

Objectif stratégique 11 : Préserver et développer un cadre de vie agréable pour les habitants et visiteurs du territoire

Objectif opérationnel 35 : Identifier, préserver, valoriser et vulgariser le paysage

Objectif opérationnel 36 : Encourager le développement de projets d'aménagements/ réaménagements végétaux et/ ou paysagers

Objectif opérationnel 37 : Encourager la protection, la valorisation et la restauration des éléments remarquables du patrimoine bâti (y compris le petit patrimoine populaire et industriel)

Objectif opérationnel 38 : Encourager un urbanisme cohérent et sensibiliser à une urbanisation maîtrisée

Axe transversal 1 : Accueil, éducation et sensibilisation du public

Axe transversal 2 : Innovation et expérimentation

Axe transversal 3 : Partenariats et coopération

Moyens humains et financiers

Le mot de la Présidente

Document de travail

Introduction

Le Parc naturel Viroin-Hermeton est un des dix Parcs naturels actuellement reconnus en Wallonie (le onzième, le Parc naturel des Sources situé sur les communes de Spa et de Stoumont étant en passe de l'être).

Selon le Décret du Parlement wallon relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985 et modifié en date du 3 juillet 2008, un Parc naturel est un territoire rural, d'un haut intérêt biologique et géographique soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné.

L'article 7 du même décret définit les missions d'un Parc naturel. Elles sont au nombre de sept.

Le parc naturel vise à :

1° assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager du parc naturel;

2° contribuer, dans les limites du périmètre du parc naturel, à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable;

3° encourager le développement durable sur le territoire du parc naturel, en contribuant au développement local, sur les plans économique et social, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la vie;

4° organiser l'accueil, l'éducation et l'information du public

5° participer à l'expérimentation de nouveaux modes de gestion de l'espace rural, au test de processus et méthodes innovants de planification, ainsi qu'à la mise en œuvre de programmes européens et de coopération territoriale européenne;

6° rechercher la collaboration entre les parcs naturels et, le cas échéant, la collaboration transfrontalière avec les zones similaires des régions ou pays limitrophes;

7° susciter la mise en œuvre d'opérations de développement rural dans les communes qui le composent et veiller à ce que la cohérence des projets transcommunaux dans le cadre des programmes communaux de développement rural soit assurée.

Contexte

Le **Parc naturel Viroin-Hermeton** répond évidemment pleinement aux critères définis ci-dessus.

Un territoire rural...

Le caractère rural d'une commune étant déterminé, par convention, par le fait que sa densité de population soit inférieure à 150 habitants par km², la ruralité de Viroinval, dont la densité de population est de 48 habitants par km², ne fait aucun doute.

... de haut intérêt biologique et géographique

L'intérêt biologique et géographique du Parc naturel Viroin-Hermeton n'est plus à démontrer. Son territoire est de taille modeste, certes, mais ses 121 km² rassemblent pas moins de 3 régions géo-

morphologiques, à savoir, la Fagne, la Calestienne et l'Ardenne et présentent une variété faunistique et floristique exceptionnelle.

- La dépression de la **Fagne** offre des paysages forestiers et de pâturage liés au sol schisteux et argileux. La Fagne-Famenne est formée par une longue dépression argilo-schisteuse située au sud du Condroz, d'une altitude comprise entre 100 et 200m (la Fagne pour la partie à l'ouest de la Meuse et la Famenne pour celle à l'est). Le substrat est formé de schistes famenniens et frasniens dont la couverture a été déblayée pendant le Quaternaire. Quelques collines surgissent dans la plaine : elles correspondent à des passes gréseuses dans les schistes famenniens ou à des récifs coralliens de la mer frasnienne.
- Au sud de la Fagne, on retrouve la **Calestienne** (Fagne calcaire) qui constitue une zone de transition entre la Fagne et l'Ardenne. Celle-ci, dont l'altitude varie entre 200 et 260 mètres se présente sous la forme d'un plateau ondulé ayant une morphologie type en crêtes et vallons, ponctuée de buttes calcaires boisées de forme oblongue ou circulaire appelées « tiennes ».
- La vallée du Viroin marque la limite entre la Calestienne et l'**Ardenne**. Au sud de ce cours d'eau, s'étend le plateau ardennais dont l'altitude varie de 280 à 385 mètres. La couverture boisée y est pratiquement uniforme et entaillée de profondes vallées encaissées dont celle de l'Eau Noire et de ses affluents. Ce haut plateau s'est développé sur des formations géologiques argilo à silto-gréseuses et gréseuses ou quartzitiques du Dévonien inférieur

Le nombre de réserves naturelles, qu'elles soient domaniales ou agréées, présentes sur la commune de Viroinval témoigne également de cette richesse, de même que les 78 Sites de Grand Intérêt Biologique. Enfin, l'implantation, dans le village de Vierves-sur-Viroin, du siège central des Cercles des Naturalistes de Belgique n'est pas non plus le fruit du hasard.

Fin 2016 et début 2017, l'**élargissement du territoire du Parc naturel** à ses communes voisines a pris des contours concrets. Les Collèges communaux de Couvin et Philippeville ont, en effet, fait part de leur volonté de poursuivre les démarches vers leur intégration dans le Parc naturel et se sont engagés à financer en partie la réalisation du rapport d'extension requis.

Le Parc naturel élargi s'étendra, non plus sur 121 km², mais sur 484 km². Il verra ainsi sa superficie multipliée par quatre. Le nombre d'habitants du Parc sera lui multiplié par 5, passant de 5.800 à 28.900.

Une quatrième unité géo-morphologique intégrera ainsi le Parc naturel :

- La partie nord-ouest de la commune de Philippeville (les villages de Jamiolle et Jamagne), se trouve en **Condroz**. Le Plateau condrusien présente des paysages caractérisés par un relief ondulé de manière régulière (succession de tiges (crêtes) et de chavées (dépressions)). Les crêtes, aux sols secs et pauvres, ainsi que les parties les plus pentues des creusements sont occupées par des forêts. Les labours trouvent néanmoins une place sur certaines étendues sommitales lorsque des conditions pédologiques locales favorables le permettent. Mais

c'est sur les versants légèrement pentus qu'on les trouve le plus souvent, tandis que les prairies s'approprient les fonds plus humides des dépressions.¹

Cette extension du Parc naturel est non seulement cohérente d'un point de vue territorial et environnemental mais elle permettra également au Parc de jouer pleinement son rôle de structure veillant à la cohérence des projets transcommunaux et suscitant les partenariats.

Le décret du 16 juillet 1985 évoqué ci-dessus indique également, dans son article 8, que tout Parc naturel doit se doter d'un **plan de gestion**. Celui-ci doit définir :

1° un échéancier des mesures à prendre, dans un délai de dix ans, pour mettre en œuvre le rôle visé à l'article 7 (soit les missions des Parcs naturels);

2° une description des moyens financiers, matériels et humains nécessaires à la mise en œuvre de ce rôle;

3° les modifications éventuelles des plans d'aménagement du territoire en vigueur en vue d'en assurer la cohérence avec le rôle du parc naturel visé à l'article 7.

Enfin, l'article 9 du décret prévoit également que les Parcs naturels doivent adopter une charte paysagère « dont le contenu et les modalités d'élaboration sont fixés par le Gouvernement ». Cette charte, dès son entrée en vigueur, fait partie intégrante du plan de gestion.

Le plan de gestion du Parc naturel Viroin-Hermeton aurait dû être renouvelé mi-2016. Cependant, au vu du contexte présenté ci-dessus, à savoir l'élargissement plus que probable du territoire, le Conseil d'administration a estimé que réaliser un nouveau plan de gestion basé uniquement sur la commune de Viroinval en ne faisant appel qu'à la population viroinvaloise n'avait que peu de sens. La DGO3, sensible à l'argument, a donc accordé un délai d'un an afin de permettre à l'équipe du Parc naturel de construire un document adapté au futur territoire et, surtout, en concertation avec les habitants, associations et politiques des 3 communes.

Vous trouverez le résultat de ce travail de longue haleine dans les pages qui suivent.

¹ Conférence Permanente du Développement Territorial, Atlas des paysages de Wallonie 3, Le plateau condrusien.

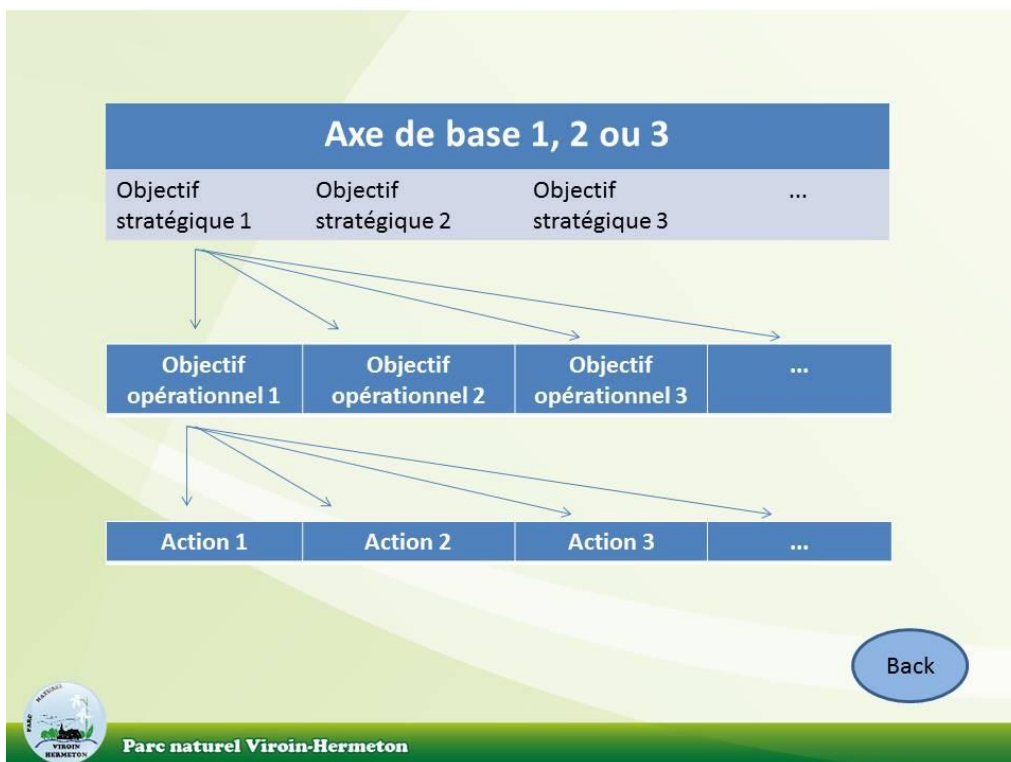
Méthodologie

La Fédération des Parcs naturels de Wallonie a établi un canevas afin d'homogénéiser la structure des plans de gestion des différents Parcs naturels.

Ce canevas se structure autour de 3 axes de base et de 3 axes transversaux.

Axes de base			
	Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel	Patrimoine bâti, paysage et aménagement du territoire	Développement rural et économique
Axes transversaux	Innovation et expérimentation		
	Partenariats et coopération		
	Accueil, éducation et sensibilisation du public		

Comme en atteste le schéma ci-dessous, chacun des axes de base se verra décliné en objectif(s) stratégique(s), eux-mêmes traduits en objectifs opérationnels. Et pour atteindre ces derniers, des actions à mettre en œuvre dans les 10 prochaines années seront proposées.



Pour chacun des objectifs opérationnels, des partenaires potentiels ont été identifiés et des indicateurs ont été définis afin de pouvoir évaluer clairement le degré d'avancement.

Il est important de noter que les actions présentées ici ne seront pas forcément toutes mises en œuvre. Il s'agit pour plusieurs d'entre elles de pistes, d'exemples pouvant mener vers la réalisation de l'objectif opérationnel concerné. À l'inverse, d'autres actions pourraient, bien sûr, être ajoutées en fonction des circonstances, des besoins, des opportunités durant les dix prochaines années.

Pour définir ces objectifs, actions et partenaires, l'équipe du Parc naturel n'a évidemment pas travaillé en vase clos. Comme mentionné plus haut, nous ne concevons pas l'élaboration d'un document aussi important qu'un plan de gestion sans faire appel aux habitants du territoire, aux associations qui y travaillent dans les domaines touchant aux missions des parcs naturels, et aux hommes et femmes politiques locaux.

Mais avant de faire appel à ces forces vives, il était nécessaire d'évaluer le plan de gestion précédent. Cela fut fait par l'équipe du Parc naturel qui a listé l'ensemble des actions mentionnées dans les rapports d'activités des années 2006-2015 (+ première moitié 2016) et les a classées par objectifs opérationnels visés. Malgré l'absence d'indicateurs de suivi et de résultats dans le plan de gestion précédent, une évaluation quantitative reposant sur le nombre d'actions menées par objectif a ainsi pu être établie. Une évaluation plus qualitative prenant en compte, non plus le nombre d'actions menées, mais l'impact et l'importance de celles-ci, a également été réalisée en fonction des données

disponibles. Il en ressort, notamment, que l'axe relatif à l'accueil, l'éducation et la sensibilisation a été particulièrement développé.

Le Plan de gestion 2016-2026: proposition de méthodologie

- A. Bilan du Plan de gestion précédent – Équipe technique PNVH
- B. Établissement du diagnostic du territoire – Équipe technique PNVH + Comité de Coordination (= CC)
- C. Sensibilisation de la population et mobilisation des forces vives locales
- D. Constitution de groupes de travail thématiques ([selon 3 axes de base](#))
 - 1) Validation du diagnostic
 - 2) **Identification des objectifs stratégiques et opérationnels**
 - L'objectif est-il pertinent?
 - L'objectif est-il réaliste?
 - L'objectif est-il légitime?
 - 3) **Définition des pistes d'action**
- F. Rédaction du projet de Plan de gestion – Équipe technique PNVH
- G. Validation du projet de Plan de gestion – CC, GT, AG, P.O.



Parc naturel Viroin-Hermeton

Parallèlement à ce travail d'évaluation, un comité de coordination du plan de gestion a été mis sur pied avec l'objectif d'accompagner et valider chacune des étapes. Ce comité se composait de représentants des trois communes Parc naturel élargi.

La deuxième étape a consisté à établir un diagnostic du territoire des trois communes. Celui-ci s'est basé essentiellement sur les diagnostics déjà réalisés dans le cadre de Plans communaux de Développement de la Nature et de Plans communaux de Développement Rural. Ce diagnostic a permis de faire le point tant sur les aspects naturels (géologie, pédologie, climat, faune, flore, relief, paysages...) que sur ceux de l'aménagement du territoire et du développement local.

La population, les associations locales et les élus ont alors été invités à participer aux trois groupes de travail thématiques, chacun étant consacré à un des axes de base. Au cours de ces groupes de travail, les participants étaient invités à discuter, échanger et déterminer, en petits groupes, les futurs objectifs stratégiques, opérationnels et les actions relatifs à des thématiques bien précises (l'eau, la forêt, le tourisme, l'agriculture, la mobilité, le petit patrimoine, les paysages...). Ils pouvaient également identifier des partenaires potentiels et des indicateurs de résultat.

Chaque groupe de travail s'est réuni à deux reprises :

- Groupe « Nature & Biodiversité » : 7 novembre 2016 et 10 janvier 2017
- Groupe « Développement rural & économique » : 9 novembre 2016 et 16 janvier 2017
- Groupe « Paysages et Aménagement du Territoire » : 15 novembre 2016 et 26 janvier 2017

Vos idées pour les 10 ans à venir !

Venez proposer vos idées pour le développement du territoire du Parc naturel.

Nous mettons sur pied 3 groupes de travail thématiques ouverts à tous :



- 7 novembre 2016 – 20h

Nature et biodiversité

Restauration d'habitats – Actions de sensibilisation – Rucher école – Publications...

- 9 novembre 2016 – 20h

Développement rural et économique

Agriculture – Valorisation des produits de terroir – Tourisme – Fête du Parc...

- 15 novembre 2016 – 20h

Aménagement du territoire et paysages

Remise d'avis urbanistiques – Charte paysagère – Randonnées paysages...

Infos et inscriptions aux groupes thématiques :

Parc naturel Viroin-Hermeton - Corentin Levacq

Tél : 060/39 17 90 – E-mail : corentin.levacq@pnvh.be

Lieu des réunions : Maison des Baillis – Rue d'Avignon 1 à Nismes



Suite à ces groupes de travail et à la validation de la structure du plan de gestion par le comité de coordination, celle-ci a pu être présentée à l'Assemblée générale du Parc naturel Viroin-Hermeton, le 24 avril 2017.

D'autre part, l'équipe technique a entamé un travail de rédaction conséquent. Cette première version a, alors, été présentée, lors d'une soirée publique placée sous le signe de la convivialité en date du 6 juin 2017, à toutes celles et ceux qui ont participé aux groupes de travail et, plus largement, à toute personne intéressée.

Cette présentation aux participants aux groupes de travail avant approbation du plan de gestion par le Conseil d'administration et le pouvoir organisateur était une demande de leur part. Ils voulaient, de la sorte, avoir encore l'opportunité d'amender ou compléter le texte si le besoin s'en faisait sentir.

Le conseil d'administration du Parc naturel a approuvé le plan de gestion le

Le Pouvoir organisateur, à savoir le Conseil communal de Viroinval, en a fait de même le 28 juin 2017.

Il est à noter que le plan de gestion sera présenté, dans un souci d'information, au Collège ou Conseil communal des deux communes futures adhérentes, durant le deuxième semestre 2017.

Document de travail

Axe 1 : Protection, gestion et valorisation du Patrimoine naturel

Le Parc naturel Viroin-Hermeton élargi aux communes de Couvin et Philippeville possède une richesse biologique exceptionnelle tant au niveau de la flore et de la faune qu'à celui des biotopes présents.

Comme déjà évoqué, le relief de la région se caractérise par un zonage nord-sud très marqué. On peut ainsi distinguer trois, voire quatre unités morpho-structurales, selon que l'on considère la Calestienne comme une de ces unités à part entière ou comme une sous-unité de la Fagne-Famenne. Nous parlerons ici de 4 unités distinctes :

- Le Condroz
- La dépression Fagne-Famenne
- La Calestienne
- L'Ardenne

Cette variété géologique du territoire s'illustre également, bien entendu, aux niveaux pédologique, climatologique... et biologique.

Le réseau hydrique est particulièrement développé : l'Hermeton, le Viroin, l'Eau Blanche, l'Eau Noire et la Brouffe sont les principaux cours d'eau. Aucun d'entre eux, cependant, n'est navigable. Une multitude de ruisseaux de moindre importance sont présents également et, à l'exception des ruisseaux de Jamagne et de Jamiolle (sous-bassin hydrographique de la Sambre), ils font tous partie du bassin hydrographique de la Meuse.

Des plans d'eau d'importances diverses viennent compléter ce réseau, citons les étangs du domaine Saint-Roch à Couvin, les lacs de Roly et le barrage du Ry de Rome qui forme un lac dont le volume est de 2.200.000 m³.

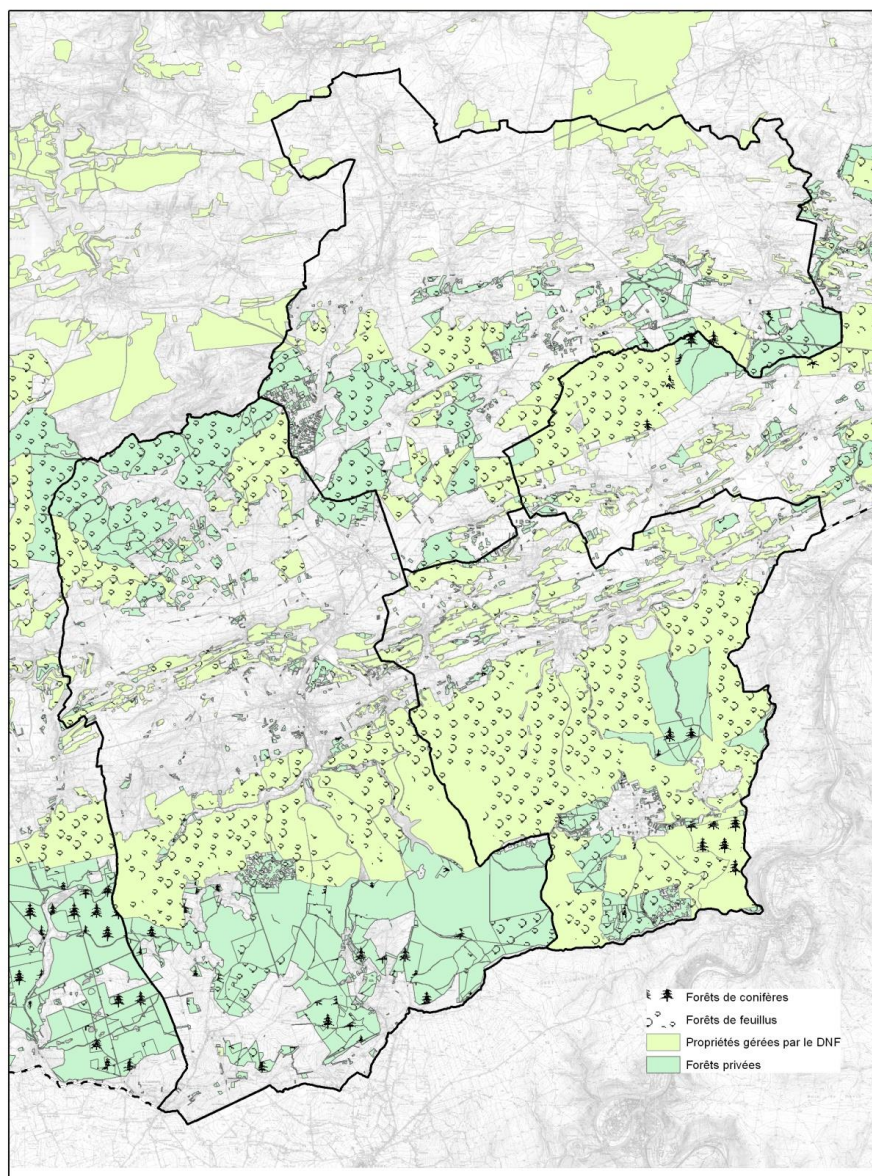
Enfin, les mares et fonds de vallée humides viennent compléter ce réseau.

D'une manière générale, la qualité des eaux de surface est relativement bonne avec une différence tout de même notoire entre les cours d'eau ardennais et les autres situés au nord du Viroin. Les premiers, aux parcours très boisés, sont peu affectés par les activités humaines et sont donc de meilleure qualité que les seconds.

Le milieu forestier recouvre une grande partie du territoire : 33% sur la commune de Philippeville, 56% sur Couvin et 69% à Viroinval², soit un total de 51,9%. Il est donc d'une importance capitale. Il est intéressant de noter, comme l'indique la carte ci-dessous, que les essences feuillues sont assez largement majoritaires (chênaie-charmaie essentiellement).

² Programme communal de Développement Rural de Viroinval – DREAM – p. 54

Zones forestières



Les pelouses sèches sur calcaire sont emblématiques de la Callestienne. Elles font partie des milieux les plus riches de Belgique. On y a comptabilisé plus de 250 espèces de plantes herbacées différentes. Elles ont une valeur paysagère et patrimoniale exceptionnelles, en tant que témoins des anciennes pratiques agropastorales aujourd'hui révolues, mais aussi comme refuge pour une faune et une flore absolument remarquables. Plusieurs d'entre-elles font l'objet de mesures de

gestion visant à restaurer des surfaces suffisantes, par l'intermédiaire, notamment, d'un pâturage expérimental avec des races rustiques de moutons³.

Ces pelouses sont, pour la plupart, classées en réserves naturelles. Notons, par exemple, la Réserve Naturelle Agréée de Dourbes qui abrite des sites aussi remarquables que la Roche à Lomme et la Montagne aux Buis. Donner la liste des espèces végétales rares de cette réserve serait fastidieux. Mais citons néanmoins l'anémone pulsatille (*Anemone pulsatilla*), la véronique couchée (*Veronica prostrata subsp. scheereri*), le tabouret des montagnes (*Thlaspi montanum*), la cuscute du thym (*Cuscuta epithymum*), l'aster linosyris (*Aster linosyris*), le pâturin bulbeux (*Poa bulbosa*), le catapode rigide (*Catapodium rigidum*), la laitue vivace (*Lactuca perennis*) et, parmi les orchidées, le loroglosse ou orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), la gymnadénie moucheron (*Gymnadenia conopsea*), l'orchis pourpre (*Orchis purpurea*)⁴, le limodore (*Limodorum abortivum*)...

L'herpétofaune rassemble la couleuvre coronelle, la couleuvre à collier, la vipère péliade, le lézard des murailles, le lézard vivipare et l'orvet fragile.

Quant au niveau entomologique, on y retrouve de très nombreuses espèces rares de Lépidoptères, Orthoptères, Hétéroptères.

Enfin, le site est également très recherché par les mycologues pour sa richesse en espèces calcicoles et thermophiles, dont le bolet satan (*Boletus satanas*) et l'amanite épineuse (*Amanita echinocephala*) ainsi que de nombreux cortinaires⁵.

De nombreux autres habitats de haute qualité biologique sont présents sur le territoire :

- le **milieu bocager**, y compris les vergers hautes-tiges, très développé à Philippeville (40% du territoire communal) ;
- les **carrières**, qu'elles soient encore en activité ou pas ;
- l'**espace des grandes cultures**, qui s'étend sur un cinquième de la commune de Philippeville mais très peu présent à Viroinval à l'exception du plateau de Bieure ;
- les **zones humides** dont, par exemple celle du Fond de Noye à Olloy-sur-Viroin, classée en ZHIB ;
- les **tourbières** à Cul-des-Sarts ;
- la **lande à bruyères**

Les parcs publics, les friches, les prairies extensives, les bords de route, les jardins sauvages, les haies vives, les berges de cours d'eau sont autant d'autres habitats qui ont également toute leur importance.

Cependant, s'il existe bien de nombreux types d'habitats très diversifiés sur le territoire, il est important d'empêcher la fragmentation de ceux-ci. La Nationale 5 peut constituer, à cet égard, un obstacle difficile à franchir.

³ PCDR de Viroinval, p.26

⁴ <http://ardenne-et-gaume.be/reserve-naturelle-de-dourbes/>

⁵ Idem

Sur base de ces constats, le Parc naturel et ses habitants ont défini **5 objectifs stratégiques à poursuivre** :

1. Participer à la gestion globale de l'eau
2. Favoriser une forêt de qualité aux fonctions multiples
3. Préserver et valoriser le patrimoine géologique et la biodiversité
4. Encourager le développement de la nature au sein des espaces bâtis, industriels, commerciaux et le long des voiries
5. Étudier, sauvegarder et amplifier la Structure Écologique Principale (SEP)

Document de travail

Objectif stratégique 1 : « Participer à la gestion globale de l'eau ».

L'eau est omniprésente sur le territoire du Parc naturel Viroin-Hermeton élargi et constitue un enjeu en termes de conservation de la nature mais aussi en termes économiques, en termes de développement énergétique et en termes d'usage social.

Le Parc naturel poursuivra trois objectifs opérationnels relatifs à cette thématique :

1. Contribuer à la gestion du risque d'inondation
2. Soutenir l'amélioration de la qualité des eaux et la gestion rationnelle de la ressource
3. Induire une gestion piscicole réfléchie – gestion de soutien et de préservation du cheptel naturel

Objectif opérationnel 1 : Contribuer à la gestion du risque d'inondation

Constat :

a) Couvin

Environ 1.803 ha de terrains sont couverts par des zones d'aléas d'inondations ventilés de la manière suivante sur la commune de Couvin⁶ :

- 714 ha en aléa élevé ;
- 57 ha en aléa moyen ;
- 1.032 ha en aléa faible.

La majeure partie de ces terrains inondables sont localisés au niveau de l'Eau Blanche, entre la ville de Mariembourg et le village d'Aublain.

Parmi les zones inondables présentant des risques élevés d'inondation, citons le village de Petigny qui est régulièrement touché par les crues de l'Eau Noire qui traverse le village et le lieu-dit « fond de l'eau » à Couvin⁷.

Si on analyse plus en détail la façon dont sont réparties ces zones inondables, on constate que sur l'ensemble des terrains concernés, 8,5% (soit environ 153 ha) couvrent des zones urbanisables (ou potentiellement urbanisable)⁸ dont 77 ha de terrains destinés à la résidence⁹.

b) Viroinval

De par la configuration de son territoire (un plateau traversé par cinq ruisseaux importants et une vallée principale creusée par une rivière en fin de réseau hydrographique), l'entité de Viroinval est concernée par des inondations provoquées principalement par une augmentation importante du débit des cours d'eau

La commune est concernée par des phénomènes d'inondations à hauteur du Viroin, notamment dans des zones urbanisées en amont et en aval de Nismes, au confluent entre l'Eau Blanche et l'Eau

⁶ PCDR Couvin, p.31

⁷ Idem

⁸ Idem

⁹ PCDR Couvin, p.32

Noire, ainsi que dans les villages de Dourbes, Olloy-sur-Viroin, Vierves-sur-Viroin et Treignes et dans le hameau de Najauge.

c) Philippeville

Données manquantes. Les cartes des aléas d'inondation sont toutefois consultables en ligne sur le géoportail de la Région wallonne.

Le Parc naturel accompagnera, conseillera les services travaux des 3 communes dans leurs projets relatifs à cette thématique.

Actions à mener :

- Sensibiliser à la problématique de la compaction des sols
- Encourager la mutualisation d'achats de matériel
- Sensibiliser à la problématique de la construction en zone inondable
- Mener des actions pour prévenir l'érosion des sols (plantation de haies...)
- Mener des actions pour maintenir les berges naturelles des cours d'eau, par exemple en sensibilisant les propriétaires et les mouvements de jeunesse ainsi que le pouvoir public à la problématique ; en délimitant des secteurs de berge « en réserve » sur lesquels on ne peut pas faire d'activité ; en établissant un cadastre des zones de camps avec les recommandations adaptées selon la zone...
- Gérer la présence du castor lorsque celle-ci est problématique : cartographier la zone de présence du castor, réaliser un état des lieux ainsi qu'un suivi de la population, identifier les lieux qui posent problème, installer des protections au niveau des arbres dans les endroits sensibles (p. ex. Parc communal de Nismes).

Partenaires potentiels :

- Communes
- Propriétaires de berges de rivière
- DNF
- Service de la pêche
- Fédération des scouts de Belgique
- MUAP
- Agriculteurs
- CRAW - Gembloux

Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre de familles de castor recensées et cartographiées sur le territoire
- Nombre de camps de mouvements de jeunesse informés

Objectif opérationnel 2 : Soutenir l'amélioration de la qualité des eaux et la gestion rationnelle de la ressource

Constat : Si la qualité des cours d'eau ardennais est bonne, il reste, par contre, du travail à faire pour améliorer celle des cours d'eau de Fagne et Calestienne. Ceux-ci subissent en effet bien plus l'impact des activités agricoles et de l'habitat humain.

Une utilisation plus rationnelle de l'eau potable doit également être encouragée.

Idées éventuelles d'actions à mener :

- Contrôler la qualité des eaux aux fontaines et sources accessibles au public.
Les fontaines pourraient être recensées et valorisées en tant que petit patrimoine populaire. Tandis que les sources peuvent être mises en valeur au niveau touristique pour les randonneurs ou autres sportifs. Pour cela, il est utile de réaliser un cadastre de celles-ci, et de les cartographier.
- Favoriser la sensibilisation à l'intérêt des citernes d'eau de pluie, pommeaux de douche écologiques... Faire des fiches-info pour les candidats constructeurs sur l'eau (mais aussi l'isolation écologique, les plantations indigènes et invasives...).
- Sensibiliser à l'importance de la qualité des eaux de rivière pour la faune et la flore.
- Contrôler la qualité écologique des cours d'eau et centraliser les données disponibles pour le territoire.
- Sensibiliser particuliers et communes à un véritable traitement écologique des eaux usées.
- Préserver les zones humides et les zones alluviales inondables, notamment en localisant les zones de risque de pollution et en sensibilisant les décideurs à la problématique des écoulements d'hydrocarbures.

Partenaires potentiels :

- INASEP
- Villers Monopole
- Communes
- MUAP
- OT's
- CNB

Indicateurs :

- Nombre de fontaines et de sources recensées et cartographiées
- Nombre de fiches-info réalisées et distribuées
- Nombre d'actions de sensibilisation à l'importance de la qualité écologique des cours d'eau
- Nombre d'actions de sensibilisation au traitement écologique des eaux usées
- Nombre de contrôles de la qualité écologique des cours d'eau réalisés
- Nombre de zones de risque de pollution des zones humides et alluviales inondables localisées

Objectif opérationnel 3 : Induire une gestion piscicole réfléchie – gestion de soutien et de préservation du cheptel naturel

Constat : Les différentes pêches électriques réalisées par la DCENN montrent clairement une diminution de la population de truites fario de souche locale dans le bassin du Viroin. Depuis quelques années, la cellule « Eaux vives » du PCDN de Viroinval a mis en place un système de reproduction protégée, couplé à une gestion des frayères dans les affluents du Viroin qui doit permettre, à terme, de restaurer les populations de truites indigènes. Ce travail de longue haleine doit être poursuivi et pourrait être étendu aux deux nouvelles communes du territoire.

La truite fario ne sera bien évidemment pas la seule espèce à profiter de ces aménagements propices à la reproduction naturelle.

Idées éventuelles d'actions à mener :

- Identifier les zones dégradées et les cartographier
- Continuer la restauration des frayères naturelles
- Créer des ouvrages de franchissement d'obstacles ou supprimer les obstacles à la circulation des poissons
- Réaménager les zones perturbées par la création de zones avec substrats diversifiés pour les poissons
- Rassembler les différentes sociétés de pêche du territoire afin de mener des actions cohérentes sur tout le territoire et de permettre un échange des bonnes idées et bonnes pratiques.

Partenaires potentiels :

- Division de l'Eau
- Service de la Pêche
- Sociétés de pêche
- PCDN
- Contrat Rivière

Indicateurs:

- Pêches électriques avant/ après travaux → nombre de truites Fario de souche présentes
- Nombre de frayères et de zones perturbées restaurées
- Nombre d'aménagements afin de permettre le franchissement d'obstacles réalisés
- Nombre d'obstacles enlevés
- Nombre de réunions des sociétés de pêche du territoire
- Nombre de sociétés de pêche présentes à ces réunions
- Nombre d'actions réalisées suite à ces réunions.

Objectif stratégique 2 : « Favoriser une forêt de qualité aux fonctions multiples ».

La forêt s'étend sur plus de 50% de la surface du Parc naturel élargi. Elle constitue donc un élément essentiel des politiques de développement à mener et ce, sur le plan de la conservation de la nature comme sur ceux du tourisme, de la sylviculture et de la chasse.

Généralement, trois fonctions sont attribuées à la forêt :

- La fonction écologique qui met l'accent sur le rôle capital de « poumon vert » de la forêt par sa capacité à stocker le CO2 mais également son rôle d'habitat pour de nombreuses espèces tant végétales qu'animales.
- La fonction économique, généralement associée à la sylviculture et, parfois un peu aussi, à la chasse qui procure des revenus aux communes.
- La fonction sociale que l'on associe principalement au tourisme qu'il soit le fait de locaux ou de personnes résidant hors du territoire.

Nous précisons cependant que, dans les faits, les barrières entre ces fonctions sont relativement poreuses. La chasse a, par exemple, un rôle social indéniable, tandis que le tourisme en forêt se base bien souvent sur l'attrait naturel de celle-ci et représente des rentrées économiques importantes pour le secteur.

Le Parc naturel poursuivra cinq objectifs opérationnels (de l'objectif 4 à l'objectif 8) relatifs à cette thématique :

4. Sensibiliser à la préservation de l'environnement forestier
5. Induire une gestion cynégétique réfléchie
6. Être un lieu de rassemblement et d'échanges entre les différents usagers de la forêt afin de garantir la meilleure coexistence possible et de garantir le maintien des différentes fonctions de celle-ci.
7. Promouvoir une gestion forestière respectueuse de l'environnement
8. Soutenir les propriétaires dans l'application des recommandations définies dans les arrêtés de désignation des sites Natura 2000

Objectif opérationnel 4 : Sensibiliser à la préservation de l'environnement forestier

Le milieu forestier abrite un nombre incalculable d'espèces. D'autre part, il représente un havre de paix où les familles, promeneurs, naturalistes viennent puiser bonheur et sérénité. Il est donc primordial de le préserver. Pour ce faire, le Parc naturel envisage quatre types d'actions.

Actions à mener :

- Minimiser l'impact des camps de mouvements de jeunesse sur l'environnement.

Ceci pourra se faire par la sensibilisation des propriétaires de plaines à l'intérêt écologique de leur terrain et de ses alentours directs, par l'élargissement aux deux autres communes de l'application « scouts » développée par la commune de Viroinval qui situe géographiquement tous les camps et répertorie les coordonnées des responsables du camp et, bien sûr, des propriétaires des lieux. Les intérêts écologiques des parcelles et les mesures à prendre pour les protéger pourront être ajoutés à cette application. D'autre part, l'engagement d'un étudiant responsable des relations entre la commune, les propriétaires, les voisins et les camps, qui se fait déjà sur Viroinval, pourrait être également appliqué à Philippeville et Couvin. Enfin, le Parc naturel participera à la création d'un fascicule à destination des scouts avec homogénéisation des règles sur les 3 communes.

- Sensibiliser à la remise en état après exploitation sylvicole, notamment par l'incitation à l'usage du cheval de trait dans les travaux de débardage.
- Associer le Parc naturel à l'élaboration ou à la révision du plan de gestion forestier.
- Proposer des guidances (avec le DNF) pour sensibiliser à la manière dont la forêt doit être gérée pour assumer sa fonction écologique.

Partenaires potentiels :

- Communes
- Propriétaires de prairies accueillant des mouvements de jeunesse
- DNF
- Fédération des scouts de Belgique
- Exploitants sylvicoles
- CNB
- Guides nature

Indicateurs:

- Nombre de plaines accueillant des scouts intégrées dans l'application
- Nombre de fascicules distribués aux camps de mouvements de jeunesse
- Nombre de guidances réalisées en forêt
- Nombre d'actions menées vers les exploitants sylvicoles
- Nombre d'exploitations réalisées grâce au cheval de trait
- Voir si le Parc naturel a effectivement été associé à l'élaboration ou à la révision du plan de gestion forestier

Objectif opérationnel 5 : Induire une gestion cynégétique réfléchie

Constat : La chasse est une pratique bien présente dans notre région. Elle permet de gérer la quantité de gibier et donc de limiter les dégâts aux plantations sylvicoles et agricoles.

Cette pratique est, depuis longtemps, au centre d'un débat entre les « pro » et les « anti ». Il n'appartient pas au Parc naturel de prendre position ici, mais plutôt de proposer des mesures afin que la chasse se passe au mieux pour l'ensemble des parties et ce, dans le respect des législations en vigueur.

Actions à mener :

- Associer le Parc naturel à l'élaboration du plan de gestion forestier. Lors des mises à blanc, proposer de préserver des parcelles forestières non plantées afin que les essences naturelles (frêne, sorbier, merisier, érable...), très appétentes pour le gibier, puissent y pousser et ainsi, limiter les dégâts aux plantations.
- Favoriser l'élaboration et la diffusion d'un calendrier complet des chasses sur terrains communaux avant l'ouverture de la saison.
- Sensibiliser la population et les touristes à la pratique de la chasse, à sa fonction, à ses dangers...
- Proposer la représentation du Parc naturel aux conseils cynégétiques.

Partenaires potentiels :

- Communes
- Locataires des droits de chasse
- DNF
- Conseils cynégétiques

Indicateurs :

- Voir si le Parc naturel a effectivement été associé à l'élaboration ou à la révision du plan de gestion forestier
- Nombre de parcelles mises à blanc non replantées
- Voir si le calendrier complet des chasses sur terrains communaux a pu être élaboré et diffusé
- Nombre d'actions de sensibilisation à la pratique de la chasse réalisées
- Présence du Parc naturel aux Conseils cynégétiques

Objectif opérationnel 6 : Être un lieu de rassemblement et d'échanges entre les différents usagers de la forêt afin de garantir la meilleure coexistence possible et le maintien des différentes fonctions de celle-ci.

Constat : La forêt accueille, non seulement, une multitude d'animaux et végétaux mais, également, un bel éventail d'êtres humains. Ceux-ci n'y viennent pas tous pour les mêmes raisons. Cette diversité des objectifs peut engendrer incompréhension, tensions, dégradation entre des usagers de la forêt qui n'ont que trop rarement l'occasion de se rencontrer et d'échanger leurs points de vue. Le Parc naturel peut être cet « espace » de discussion.

Le Parc naturel encouragera également les actions qui préservent les différentes fonctions du milieu forestier.

Actions à mener :

- Restaurer des chemins et sentiers en mauvais état afin d'encourager la mobilité douce.
- Créer un Comité « Forêt » rassemblant acteurs des mondes touristique, sportif, sylvicole, cynégétique, et naturaliste pour discuter des éléments essentiels une à deux fois par an.
- Mieux informer les mouvements de jeunesse, randonneurs, vététistes et autres sportifs afin d'éviter les dégradations.

Partenaires potentiels :

- Communes
- Propriétaires de forêt privée
- DNF
- Fédération des scouts de Belgique
- Représentants de clubs sportifs exerçant leur activité en forêt
- SGR
- CNB
- Guides nature
- Conseils cynégétiques
- Exploitants sylvicoles
- Sentiers.be
- OT, MT
- PCDN « Forêt »
- Propriétaires et gestionnaires d'hébergements pour groupes

Indicateurs :

- Nombre de mètres de sentiers et chemins restaurés
- Nombre d'associations et personnes présentes aux réunions du Comité forêt
- Nombre d'actions proposées et mises en œuvre suite aux réunions de ce Comité
- Nombre d'actions menées vers les différents types d'usagers afin d'éviter les dégradations

Objectif opérationnel 7 : Promouvoir une gestion forestière respectueuse de l'environnement

Constat : L'utilisation du bois dans le domaine de la construction et de la production d'énergie n'a cessé de croître ces dernières années permettant, par-là, le développement de la filière bois. L'usage du bois comme matériau de construction en lieu et place du béton ou de la brique est, à priori, une bonne chose d'un point de vue écologique puisqu'il présente un bilan carbone bien meilleur. Il en va de même pour l'usage du bois ou des « déchets » de bois tels que pellets et plaquettes dans le domaine du chauffage en comparaison à l'usage d'énergies fossiles.

Toutefois, ce développement de la filière bois n'a de sens que s'il est local et réalisé de manière raisonnée, à savoir sans porter atteinte aux fonctions écologiques et sociales de la forêt.

C'est dans cette optique que le Parc naturel développera les actions mentionnées ci-dessous.

Actions à mener :

- Favoriser l'usage du cheval de trait dans les travaux sylvicoles
- Conseiller les propriétaires privés quant aux essences à planter
- Promouvoir l'agroforesterie
- Sensibiliser à l'intérêt de préserver des arbres morts

Partenaires potentiels :

- DNF
- PCDN « Forêt »
- propriétaires de parcelles forestières
- Communes
- CDAF

Indicateurs :

- Nombre d'exploitations sylvicoles réalisées au cheval de trait
- Nombre de propriétaires privés rencontrés et conseillés
- Nombre d'actions de promotion de l'agroforesterie réalisées
- Nombre d'actions de sensibilisation à l'intérêt des arbres morts

Objectif opérationnel 8 : Soutenir les propriétaires dans l'application des recommandations définies dans les arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

Constat : « La Wallonie fait face aujourd'hui à un défi majeur en matière de conservation de la nature : mettre un terme au recul de la biodiversité et, si possible, la restaurer. En ce domaine l'Union européenne a adopté deux directives la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992) qui constituent la base d'un vaste réseau écologique : le réseau Natura 2000. »¹⁰

« C'est à partir de 2001 que la Wallonie a initié la mise en œuvre de ces deux. Ainsi, 240 sites ont été sélectionnés sur base de travaux scientifiques et leur cartographie a été entreprise. En 2009, le Gouvernement wallon a adopté les premiers arrêtés de désignation de sites.

Au-delà de la sauvegarde de notre patrimoine naturel, les actions à mener sont de nature à améliorer notre cadre de vie et touchent de nombreux secteurs, tels la qualité de l'air et de l'eau, la prévention des inondations, la lutte contre les effets du réchauffement climatique ou encore l'attrait touristique de la région.

Les premières mesures de protection sont d'ores et déjà prises sur le terrain. Et les acteurs sont nombreux : gestionnaires forestiers, agriculteurs, environnementalistes, citoyens, associations, administrations communales, provinciales et régionales.

Les sites Natura 2000 wallons couvrent 220.000 hectares. La tâche est donc de grande ampleur mais essentielle à la constitution d'un réseau écologique à l'échelle de l'Europe tout entière. »¹¹

Certains propriétaires de sites classés en zone Natura 2000 sont parfois perdus face à ces réglementations. Le Parc naturel doit pouvoir les soutenir, les informer et les conseiller afin de concilier les obligations et objectifs de ces mesures avec les leurs.

Actions à mener :

- Organisation de journées / soirées d'information à l'attention des propriétaires de terrains Natura 2000
- Accompagnement sur le terrain pour mieux définir l'intérêt biologique des sites concernés

Partenaires potentiels:

- DNF
- PCDN « Forêt »
- Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée
- Propriétaires de sites Natura 2000

Indicateurs :

- Nombre de soirées d'information organisées
- Nombre de personnes présentes à ces soirées
- Nombre de sites visités et analysés

¹⁰ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/natura-2000.html?IDC=829>

¹¹ Idem

- Superficie totale des sites visités et analysés
- Nombre de propriétaires de sites Natura 2000 rencontrés

Document de travail

Objectif stratégique 3 : « **Préserver et valoriser le patrimoine géologique et la biodiversité.** »

Le Parc naturel Viroin-Hermeton présente une richesse floristique et faunistique exceptionnelle bien connue des naturalistes. Guy Deflandre écrit d'ailleurs à propos de celui-ci : « La richesse de patrimoine naturel du Parc est célébrée depuis des décennies, c'est d'ailleurs, en partie, la raison de sa création. Les inventaires des plantes, des champignons et des animaux sont réalisés. Le nombre d'espèces est si considérable (un des plus élevés de Belgique), qu'il ne saurait être question de les citer toutes. »¹²

Comme mentionner plus haut, le territoire présente une géomorphologie très variée du Condroz, situé tout au nord de la commune de Philippeville à l'Ardenne au sud de Couvin et Viroinval en passant par la Fagne et la Calestienne. Cette variété géologique et pédologique induit une grande variété des paysages et de groupements végétaux et animaux.

La destruction du milieu naturel est une des causes majeures de la disparition de nombreuses espèces végétales et animales d'un territoire donné; de nombreuses études démontrent combien le Parc naturel est une des très rares régions du pays à avoir conservé, presque intact, son patrimoine naturel. Le maintien de cette mosaïque de milieux (forêts de feuillus et de conifères, landes herbeuses et à bruyère, pelouses calcicoles, prairies humides, vastes cultures...) assure une diversité floristique exceptionnelle à laquelle est liée une faune riche et variée. Cette constatation théorique est vérifiée sur le terrain depuis maintenant plus d'un siècle. En effet, les premiers inventaires biologiques furent dressés par les naturalistes du XIX^e et du début du XX^e dans le sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse.¹³

Pour préserver et valoriser ce patrimoine naturel et pour préserver la biodiversité en général, le Parc naturel s'est fixé les quatre objectifs opérationnels suivants :

9. Valoriser les sites géologiques intéressants
10. Sensibiliser la population et les autorités à l'intérêt de consommer des produits « bio » locaux pour la préservation de la biodiversité
11. Restaurer des habitats d'espèces végétales ou animales menacés
12. Éviter la prolifération des espèces invasives par l'application d'une gestion raisonnée et par l'information des citoyens

¹² Deflandre Guy, *Le Parc Naturel Viroin-Hermeton*, p. 39, Parcs et réserves naturels de Belgique, Les Éditions de l'Octogone, 2001.

¹³ www.pnvh.be

Objectif opérationnel 9 : Valoriser les sites géologiques intéressants

Constat : Le Parc naturel regorge de sites géologiques remarquables qui sont parfois naturels, parfois conséquences de l'activité humaine, et généralement un doux mélange des deux.

Ces sites, pour certains, nécessitent des actions de gestion afin de préserver leurs atouts, de préserver leurs attraits exceptionnels. Très souvent, ces atouts seront d'ordre écologique mais ils peuvent également constituer des sites géologiques à valoriser dans une optique touristique. Il est alors indispensable de cadrer cette mise en valeur afin de ne pas mettre en péril un milieu, un lieu remarquable.

Actions à mener :

- Mettre à jour l'atlas du karst
- Remettre en lumière, en état d'anciens sites carrières pollués ou embroussaillés. Certaines anciennes carrières sont devenues des Réserves Naturelles Domaniales. Le Parc naturel devrait être associé aux comités de gestion de celles-ci.
- Concilier au mieux l'exploitation économique des carrières avec l'intérêt environnemental et paysager. Sensibiliser les communes au respect de l'environnement durant l'exploitation et lors de la réhabilitation des sites. Veillez à l'intégration de conditions de préservation et de développement du milieu environnemental dans les permis d'exploitation.
- Valorisation touristique des sites qui s'y prêtent (p. ex : caverne de l'abîme)

Partenaires potentiels :

- Communes
- DNF
- OT
- MT
- Propriétaires de sites
- Exploitants de carrières
- CNB
- Guides nature

Indicateurs :

- Nombre de sites mis à jour dans l'atlas du Karst
- Nombre de sites d'intérêt géologique gérés
- Nombre de plans de gestion environnemental de carrière rédigés
- Nombre de plan de gestion environnemental de carrière mis en œuvre
- Nombre d'actions de valorisation touristique réalisées

Objectif opérationnel 10: Sensibiliser la population et les autorités à l'intérêt de consommer des produits « bio » locaux pour la préservation de la biodiversité

Constat : Lors des réunions des groupes de travail, plusieurs participants ont estimé qu'il était important de mettre en avant les avantages de la consommation de produits labellisés « bio » d'un point de vue environnemental. Naturellement, pour que l'impact de la consommation soit le plus minime possible, il est également important que celle-ci soit locale.

Actions à mener :

- Actions de sensibilisation à l'alimentation durable dans les écoles
- Faire des inventaires du nombre d'organismes vivants présents dans une culture bio par rapport à une culture traditionnelle et diffuser les résultats afin de sensibiliser les particuliers, les collectivités à la problématique.

Partenaires potentiels :

- Communes
- Écoles
- Agriculteurs
- CNB
- Lady Marmelade

Indicateurs :

- Nombre d'animations effectuées dans les écoles
- Nombre d'actions de sensibilisation effectuées hors cadre scolaire
- Nombre d'inventaires du vivant réalisés

Objectif opérationnel 11 : Mettre sur pied des actions en faveur de certains habitats et de certaines espèces végétales ou animales.

Constat : Les habitats les plus rares sont souvent, et c'est logique, les plus fragiles. Or, le Parc naturel présente nombre de biotopes très rares à l'échelle nationale : fonds de vallée humides, landes et bruyères, pelouses calcicoles... Il y a donc une attention particulière à prêter à ces sites pour que leurs richesses écologiques soient préservées. Le Parc naturel collaborera donc autant que possible à leur gestion.

D'autres habitats moins rares ne sont pas non plus à négliger : mares, haies vives, pierriers, vergers... Le Parc naturel continuera à les développer et à les maintenir en état.

Actions à mener :

- Continuer à participer aux actions en faveur de la biodiversité développées par la Région wallonne telles que la semaine de l'arbre, le plan Maya ou d'autres appels à projets moins récurrents.
- Assurer la gestion de certaines pelouses sèches en accord avec le DNF et les autres associations concernées.
- Collaborer à l'élaboration de plans de gestion pour des sites Natura 2000.

Partenaires potentiels :

- CNB
- Ardenne & Gaume
- DNF
- Agriculteurs
- Communes
- Particuliers bénévoles

Indicateurs :

- Budget investi grâce aux différents appels à projets en faveur de la biodiversité
- Nombre d'actions menées en faveur d'espèces et d'habitats sensibles

Objectif opérationnel 12 : Éviter la prolifération des espèces invasives par l'application d'une gestion raisonnée et par l'information des citoyens

Constat : Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, Renouée du Japon, bernache, frelon asiatique... ne constituent que quelques exemples d'espèces non-indigènes introduites chez nous, soit malencontreusement suite à la circulation des denrées à travers le monde, soit de manière volontaire en ayant, malheureusement, sous-estimé les conséquences.

Ces espèces s'adaptent magnifiquement bien aux conditions de vie en vigueur dans nos régions et se développent abondamment, jusqu'à menacer la subsistance-même d'espèces locales.

Actions à mener :

- Création d'une fiche informative (ou diffusion d'une fiche-info déjà existante) sur les essences à planter et celles à bannir, sur les dangers de ces plantes. Sensibiliser les pépiniéristes, les habitants et les collectivités.
- Actualiser l'inventaire et la cartographie des espèces floristiques envahissantes.
- Rassembler les acteurs concernés (**PN, Communes, DNF, Contrat Rivière, PCDN, Sociétés de pêche...**) pour un plan de gestion coordonné de la Balsamine de l'Himalaya.
- Établir un plan de gestion de la renouée du Japon: poursuivre les tests avec la clématite, tests de fauche régulière (2 semaines maximum), éventuellement pâturage en zone accessible...
- Participer à l'élimination des espèces invasives

Partenaires potentiels :

- Communes
- DNF
- Contrat Rivière
- PCDN
- Mouvements de jeunesse
- Sociétés de pêche
- Pépiniéristes

Indicateurs :

- Superficie gérée
- Nombre d'actions de gestion effectuées
- Nombre de fiches informatives distribuées
- Nombre d'actions de sensibilisation effectuées
- Nombre de sites cartographiés

Objectif stratégique 4 : Encourager le développement de la nature et le respect de celle-ci au sein des espaces bâtis, industriels, commerciaux et le long des voiries

Les villes et villages, les bords de route, les zones commerciales et industrielles constituent également des zones où une place importante doit être laissée à la nature. Et c'est dans ce cadre que la capacité d'action directe du citoyen est la plus importante puisque celui-ci constitue bien souvent le lieu de vie privilégié (dans le sens de celui où il passe la majeure partie de son temps) du particulier, plus que la forêt, les terrains agricoles, les rivières, etc.

Quatre objectifs opérationnels ont été définis pour atteindre cet objectif stratégique :

13. Sensibiliser à la réduction des déchets
14. Diminuer l'impact environnemental des travaux d'entretien effectués par les services communaux ou autre
15. Soutenir, promouvoir, évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés
16. Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours à des énergies vertes.

Objectif opérationnel 13 : Sensibiliser à la réduction des déchets

Encourager le développement de la nature dans les espaces urbanisés commence par éviter que des actions ne viennent la souiller. Les déchets sauvages polluent les sols et peuvent constituer de véritables armes de destruction de la faune. Celle-ci peut, en effet, se blesser à leur contact ou développer des maladies ou infections parfois mortelles en prenant ces déchets facilement accessibles pour une source de nourriture. D'autre part, les déchets sauvages peuvent avoir un véritable impact sur les paysages et sur la qualité du cadre de vie ressentie par les habitants.

Actions à mener :

- formation de guides composteurs
- Mise à disposition de compostières, lombricompost dans les collectivités
- sensibilisation au niveau scolaire (projet déjà prévu pour 2017) sur le compostage, le tri des déchets, l'impact des déchets sauvages...
- Sensibiliser à la réduction des déchets dès l'achat → partenariats avec les commerces locaux.
- Création de poulaillers – Distribution de poules
- Sensibiliser les pouvoirs publics et autres asbl subsidiées à l'usage de poubelles sélectives
- Collaborer à des actions ponctuelles de ramassage des déchets (type « Semaine de la propreté »).

Partenaires potentiels :

- Communes
- Écoles
- Fédération des scouts de Belgique
- CODEF
- Collectivités (homes, administrations communales, centres culturels...)
- Entreprises privées
- BEP
- Commerces locaux

Indicateurs :

- Nombre de guides composteurs formés
- Nombre de compostières installées dans les collectivités
- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre de commerces participant à l'initiative de réductions des déchets
- Nombre de poules distribuées
- Nombre d'actions ponctuelles de ramassage des déchets effectuées

Objectif opérationnel 14 : Diminuer l'impact environnemental des travaux d'entretien et aménagements effectués par les services communaux ou autres

Constat : Certains travaux d'entretien de la voirie, de réparation d'ouvrages, de création de chemins... ont un impact non négligeable sur le milieu environnemental. Les entreprises ou services communaux qui effectuent ceux-ci sont généralement mal informés des effets néfastes possibles. Il y a donc lieu d'améliorer la circulation des informations afin que certaines erreurs soient facilement évitées et afin que les maîtres d'ouvrage puissent poser leurs choix en toute connaissance de cause.

Actions à mener :

- Usage de chevaux de trait ou d'ânes dans les travaux communaux ou de voirie en général (nettoyage du RAVEL p. ex.) – mutualiser l'usage du cheval ou des ânes sur les 3 communes.
- Favoriser les plantations d'arbres fruitiers quand il y a plantation d'arbres le long de la voirie ou dans les cimetières
- Sensibiliser à l'usage de matériaux (schiste, grès, calcaire) adéquats selon la nature du sol lors de chantiers forestiers
- Faire intégrer dans les cahiers des charges le respect de la zone géologique remblayée ou empierrée
- Encourager les autorités à consulter le Parc naturel avant tout début de chantier sensible
- Sensibiliser à la problématique de la réutilisation du raclage du tarmac ou autres déchets inertes.

Partenaires potentiels :

- Communes
- Services travaux des communes
- Exploitants sylvicoles
- Service public de Wallonie
- DNF

Indicateurs :

- Nombre d'arbres fruitiers plantés
- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre d'avis donnés en amont du début des travaux
- Nombre d'actions réalisées grâce à la force animale en lieu et place d'engins motorisés

Objectif opérationnel 15 : Soutenir, promouvoir, évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés

Actions à mener :

- Accompagner et réaliser des aménagements favorables à la biodiversité : Biodibap, plans Maya, créations de mare, prés fleuris, valorisation de terrains communaux...
- Promouvoir et développer un réseau de jardins au naturel
- Promouvoir les anciennes variétés de fruits et légumes
- Promouvoir la gestion différenciée et des alternatives aux pesticides
- Lors de la construction de ponts et ouvrages publics de manière globale, regrouper les différents acteurs de terrain avant les travaux... rôle de catalyseur du Parc naturel. Avant travaux : prévoir les aménagements pour la faune (ou la flore.) ex : aménagements pour le cincle ou la bergeronnette de ruisseau inclus dans les ponts, passages pour martinets, chauves-souris ou encore effraie des clochers dans les autres bâtiments, chicane contre les pigeons...

Partenaires potentiels :

- Communes
- Services travaux des communes
- DNF
- Agriculteurs
- Cercles horticoles
- PAC
- PCS
- Fabriques d'église
- SNCB

Indicateurs :

- Nombre d'aménagements réalisés en faveur de la biodiversité
- Nombre de « Jardins au naturel »
- Nombre d'actions de valorisation des fruits et légumes oubliés
- Nombre d'actions de promotion de la gestion différenciée et des alternatives aux pesticides
- Nombre d'aménagements favorables à la biodiversité réalisés à l'occasion de travaux de construction ou rénovation d'ouvrages publics

Objectif opérationnel 16 : Promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours à des énergies vertes.

Commentaire [I1]: Axe aménagement du territoire ?

Constat : Le réchauffement climatique mondial est source de nombreuses préoccupations sur le plan environnemental. La consommation énergétique est au centre de cette problématique. Il est important et urgent de diminuer celle-ci et d'orienter bien plus massivement la production énergétique vers des sources renouvelables et propres.

L'élargissement du Parc naturel aura comme conséquence de faire entrer la production éolienne parmi les préoccupations du Parc. Des sites éoliens sont en effet déjà bien présents sur les communes de Philippeville et Couvin et d'autres sont encore au stade de projets. Le Parc naturel constituera un acteur incontournable dans l'analyse de ces projets sur le plan énergétique et paysager. Le Parc naturel est donc un fervent partisan de la production d'énergies renouvelables mais celle-ci ne devra pas se faire à n'importe quel prix.

Actions à mener :

- Promouvoir l'achat de matériaux isolants écologiques par la réalisation d'achats groupés.
- Réalisation d'une thermographie aérienne qui servira de base à une campagne de sensibilisation, avant l'achat groupé.
- Sensibiliser la population aux possibilités de recours à l'énergie verte.
- Sensibiliser les enfants à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à l'impact environnemental de sa production et de sa consommation.
- Analyser les projets éoliens et de biométhanisation en cours ou à venir.

Partenaires potentiels :

- Communes
- Guichet de l'énergie
- MUAP
- Écoles
- DGO4
- CCATM

Indicateurs :

- Nombre de participants à l'achat groupé
- Nombre de bâtiments soumis à thermographie aérienne
- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre d'avis remis par rapport à des projets d'aménagements d'unités de production énergétique

Objectif stratégique 5: Étudier, sauvegarder et amplifier la Structure Écologique Principale (SEP)

« La Structure Écologique Principale (SEP) a pour but de rassembler dans un contour cohérent l'ensemble des zones du territoire ayant un intérêt biologique actuel ou potentiel. Elle matérialise les concepts théoriques du réseau écologique, elle contribue à identifier les zones à enjeux biologiques pour la mise en œuvre de plusieurs engagements de conventions ou d'accord internationaux ainsi que les zones d'infrastructures vertes nécessaires à la production d'une large diversité de services écosystémiques.

Un **réseau écologique** se définit comme étant l'ensemble des habitats et des milieux de vie (temporaires ou permanents) qui permettront d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire. Il s'agit donc d'un ensemble d'écosystèmes naturels et semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution, susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations. »¹⁴

Objectif opérationnel 17 : Approfondir, renforcer et diffuser les connaissances de la SEP

- Mettre à jour la cartographie de la SEP
- Éditer un livret présentant la SEP sur le territoire du PN élargi

Objectif opérationnel 18 : Préserver, restaurer et renforcer la SEP

- Agir pour la restauration et le développement de la SEP en intégrant toutes les actions du PN qui auraient un impact sur celle-ci dans une vision globale.

Objectif opérationnel 19 : Préserver et valoriser le patrimoine fruitier

- Mettre à jour la cartographie des vergers
- Réalisation de commandes groupées, distribution d'arbres
- Restauration de vergers
- Sauvegarder les variétés anciennes
- Sensibiliser la population à la thématique, journées de formation

Partenaires :

- CNB
- DEMNA – DNF
- Natagriwal – Naturawal
- FPNW
- Natagora
- Ardenne et Gaume
- Communes

¹⁴ <http://biodiversite.wallonie.be/fr/structure-ecologique-principale.html?IDC=2997>

- PCDN

Indicateurs :

- Cartographie de la SEP
- Réalisation du livret de présentation de la SEP du Parc naturel + nombre d'exemplaires imprimés et distribués
- Nombre d'actions menées pour préserver, restaurer et renforcer la SEP du PN
- Cartographie des vergers
- Nombre d'arbres fruitiers distribués
- Nombre d'arbres fruitiers plantés et entretenus
- Nombre de variétés anciennes recensées sur le territoire
- Nombre d'actions de sensibilisation menées sur cette thématique

Document de travail

Axe 2 : Développement rural et économique

Le plan de gestion 2006-2016 du Parc naturel Viroin-Hermeton ne s'appliquait qu'au territoire de la commune de Viroinval. Dans ce plan, la place de l'agriculture était relativement limitée. Voici ce qu'il en était dit : « Dans le territoire du Parc naturel, compte tenu de ses caractéristiques physiques difficiles, l'emprise spatiale de l'agriculture est relativement faible. La gestion de l'espace agricole en est d'autant plus importante. Le Parc naturel doit accompagner le maintien qualitatif de cet espace. Il doit surtout inciter à la reconnaissance du bénéfice social et environnemental de l'agriculture par l'ensemble de la communauté. »¹⁵

Cet état des choses reste vrai pour la commune de Viroinval où, la superficie territoriale occupée par l'agriculture est restée située entre 20,5 et 22% de la surface communale, dont près de 65% dédiés aux prairies.

Il en va de même pour la commune de Couvin où les prairies représentaient même 78,7% de la surface agricole en 2007. Ce qui démontre que l'agriculture est, comme à Viroinval, essentiellement tournée vers l'élevage. La surface agricole est cependant plus importante proportionnellement à la superficie totale de la commune : 36,2%.

À Philippeville, la surface agricole occupe 53,5% du territoire. Ici aussi, les prairies dédiées à l'élevage dominent puisqu'elles occupent environ deux tiers de la Surface Agricole Utile.

Autre constatation valant pour l'ensemble du territoire : le nombre d'exploitations a diminué fortement au cours des dernières années et la SAU moyenne par exploitation a augmenté.

L'agriculture biologique est très peu développée à Couvin alors qu'à Viroinval et Philippeville, elle est, en termes de nombre d'exploitations, légèrement supérieure à la moyenne de l'arrondissement.

Autre secteur très important du développement rural et économique : le tourisme. De ce point de vue, Viroinval semble avoir un peu plus de notoriété que ses voisines. Même si le tourisme y reste relativement diffus. Notons cependant que Couvin possède, avec les Grottes de Neptune, une attraction attirant plus de 20.000 visiteurs par an.

Les 3 communes du Parc naturel élargi font partie de la Forêt du Pays de Chimay qui vise à valoriser touristiquement la forêt par la mise en place de séjours colorés forêt dans leur ensemble. Ce projet, débuté par le Parc naturel en 2010, représente une opportunité très intéressante de développer le secteur dans un esprit respectueux de la nature et du cadre de vie, comme en atteste d'ailleurs son slogan : « Aux sources de la Forêt, Osez la nature ».

Avec l'élargissement du Parc naturel à Couvin et Philippeville, le secteur commercial et industriel acquiert une nouvelle dimension. Des zonings et des centres commerciaux entreront ainsi dans le territoire du Parc. Développer la nature sur ces sites et les intégrer au mieux dans le cadre de vie des habitants représente un défi important.

Le développement d'une mobilité alternative à la voiture est également un défi important et est essentiel pour le développement du territoire. Le Parc naturel mènera diverses actions en ce sens.

¹⁵ Parc naturel Viroin-Hermeton, Plan de gestion 2006, p. 32

Enfin, le développement de la vie culturelle et associative doit constituer un autre objectif à part entière du Parc naturel. Comme déjà mentionné, ce dernier doit être un réceptacle catalyseur des énergies et un espace de rencontres des idées et des personnes.

Les 5 objectifs stratégiques suivants seront poursuivis :

6. Maintenir et développer une agriculture diversifiée, économiquement viable et écologiquement responsable
7. Promouvoir un développement économique respectueux du territoire et encourager la performance environnementale des entreprises
8. Développer une mobilité alternative à la voiture, respectueuse de l'environnement
9. Contribuer au développement de la vie culturelle et associative
10. Développer un tourisme vert, durable et maîtrisé

Document de travail

Objectif stratégique 6: « Maintenir et développer 1 agriculture diversifiée, économiquement viable et écologiquement responsable »

Cet objectif stratégique se verra décliné en trois objectifs opérationnels :

20. Accentuer et valoriser les liens entre l'agriculture et l'environnement
21. Sensibiliser, informer les agriculteurs sur les possibilités de diversification agricole
22. Favoriser les circuits courts en valorisant les producteurs locaux auprès de la population

Document de travail

Objectif opérationnel 20 : Accentuer et valoriser les liens entre l'agriculture et l'environnement

Constat : mono-cultures étendues, pesticides, gaz à effet de serre produits par les ruminants, appauvrissement des sols, etc. Voilà souvent la manière dont sont perçus les liens entre l'agriculture et l'environnement. Or, les agriculteurs sont tous des passionnés de leur métier et du cadre naturel dans lequel il se déroule. Ils sont très souvent sensibles à l'impact de leur activité sur le milieu et à la manière dont ils peuvent vivre en symbiose avec diverses espèces végétales et animales sauvages. Il y a malheureusement parfois un déficit d'information à ce niveau et, parfois également, un manque de temps à accorder à cette thématique. Le Parc naturel doit constituer un interlocuteur important à cet égard pour soutenir les agriculteurs dans ce type de démarches.

Actions à mener :

- Sensibiliser à une valorisation de la biomasse respectueuse de la nature.
(via biométhanisation → gaz naturel comprimé pour transport)
 - Inciter les IC compétentes à étudier les faisabilités
 - Informer les agriculteurs des possibilités dans le domaine
 - Accompagner les agriculteurs, IC et entreprises dans la mise sur pied de la filière
 - Mettre sur pied une collecte de matière organique
 - Partenaires : BEP – INASEP – Daniel Coulonval – le Surizié ASBL
- PN (guichet de l'énergie) = sensibilisateur, facilitateur
- Sensibiliser les agriculteurs à l'usage (et la production) d'autres énergies vertes.
- Favoriser la biodiversité dans les exploitations agricoles.
- Informer les producteurs locaux sur l'agriculture biologique et les accompagner dans leur transition s'ils en font le choix.
- Lutter contre l'érosion par la reconquête du maillage bocager, la restauration de fossés enherbés... etc. Partenariats avec la cellule du GISER (DGO3).

Partenaires potentiels :

- BEP
- INASEP
- Daniel Coulonval
- Le Surizié ASBL
- Cellule Gestion Intégrée Sol Érosion Ruissellement (GISER) – DGO3
- Centre des technologies agronomiques de Strée (CTA)

Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Tonnes de matière organique récoltées
- Nombre d'actions menées en faveur de la biodiversité
- Nombre d'actions menées contre l'érosion

Objectif opérationnel 21 : Sensibiliser, informer les agriculteurs sur les possibilités de diversification agricole

Constat : La spécialisation à outrance en matière agricole peut avoir des effets néfastes pour l'environnement, mais également des conséquences catastrophiques sur la santé économique des exploitations. Celle-ci est en effet dépendante de la fluctuation des prix sur le marché. L'hyper-spécialisation revient à mettre tous ses œufs dans le même panier, et si le panier tombe...

Actions à mener :

- Conférences et visites de terrain. Idées de thématiques : le chanvre comme matériau de construction, l'introduction du BRF (Bois raméal fragmenté) dans l'agriculture, la culture du houblon...
- Rédaction d'articles sur la thématique dans le journal du Parc
- Promouvoir la culture maraîchère
 - Sensibilisation dans les écoles
 - Sensibiliser les communes à mettre des terrains inoccupés à disposition des citoyens désireux d'y implanter un potager
 - Encourager la création de jardins collectifs
- Relancer la filière laine régionale
 - Récolte de laine de moutons 1 à 2x/an

Partenaires potentiels:

- FUGEA,
- FWA,
- PCS,
- Léo Vasantfoort (berger),
- Éric Buchet,
- INTERREG « Laine » PNPC & PN Gaume
- PAC

Indicateurs :

- Nombre de conférences et visites de terrain organisées
- Nombre d'autres actions d'information
- Nombre de jardins collectifs créés

Objectif opérationnel 22 : Favoriser les circuits courts en valorisant les producteurs locaux auprès de la population

Constat : Les circuits-courts présentent un bénéfice environnemental certain, essentiellement au niveau du transport mais également au niveau des emballages dont l'importance est moindre en cas de vente directe du producteur au consommateur. Ils présentent aussi un bénéfice économique pour les producteurs qui se voient moins soumis à la pression de certains intermédiaires. Enfin, il y a un réel gain en termes de lien social, en termes qualitatifs et en termes de restauration de la confiance du consommateur.

Actions à mener :

- Développer un label « PN ».
- Créer une eau du PN.
- Continuer à développer les Marchés de terroir, Fêtes du Parc.
- Développement d'un portail internet dédié aux producteurs locaux (en lien avec le site web du PN).
- Mieux faire connaître le travail agricole auprès de la population.
- Créer une vitrine de l'artisanat.
- Créer une coopérative des producteurs locaux.
- Créer une monnaie locale avec charte à respecter par les commerçants qui souhaitent y adhérer.

Partenaires potentiels :

- FPNW
- OT
- Villers Monopole
- APAQ-W
- FPNW
- FUGEA
- FWA
- FRW
- BEP
- Communes

Indicateurs :

- Création du Label
- Nombre de producteurs présents sur les marchés du terroir
- Nombre de marchés organisés

- Création du portail internet + nombre de producteurs qui y sont présents
- Création de la vitrine de l'artisanat
- Création de la coopérative
- Nombre d'actions de sensibilisation au monde agricole envers la population
- Création de la monnaie locale

Document de travail

Objectif stratégique 7: Promouvoir un développement économique respectueux du territoire et encourager la performance environnementale des entreprises

Cet objectif stratégique se décline en 2 objectifs opérationnels :

- 23. Développer la présence de la nature sur les sites industriels et commerciaux
- 24. Valoriser les artisans et commerces locaux

Ceux-ci sont également à lier avec

- l'objectif stratégique 4 : Encourager la nature au sein des espaces bâtis, industriels, commerciaux et le long des voiries.
Et plus particulièrement l'objectif opérationnel 15 (p.34) : « Soutenir, promouvoir, évaluer la mise en œuvre de pratiques favorables à la biodiversité sur les sites anthropisés ».
- l'objectif stratégique 6 : Maintenir et développer 1 agriculture diversifiée, économiquement viable et écologiquement responsable.
Et plus particulièrement l'objectif opérationnel 22 (p.44) : « Favoriser les circuits courts en valorisant les producteurs locaux auprès de la population ».

Objectif opérationnel 23 : Développer la présence de la nature sur les sites industriels et commerciaux

Constat : Le Parc naturel limité à la commune de Viroinval ne possédait que très peu de sites commerciaux ou industriels. Il en ira autrement avec l'élargissement sur les communes de Couvin et Philippeville. Il y aura donc là un véritable enjeu et matière à travailler.

Actions à mener :

- Encourager les entreprises à végétaliser leurs environs
- Quand il y a plantation d'arbres, proposer des arbres fruitiers locaux plutôt que des ornementaux, voire des exotiques.
- Sensibiliser à l'intérêt esthétique et environnemental des toitures végétales
- Verdir les entrées de villes et villages

Partenaires potentiels :

- BEP
- Communes
- Sociétés privées
- Région wallonne

Indicateurs :

- Nombre d'entreprises sensibilisés
- Nombre de plantations effectuées dans ces sites
- Nombre d'entrées de villes et villages verdies
- Nombre de toitures végétalisées

Objectif opérationnel 24 : Valoriser les artisans et commerces locaux

Liens avec l'objectif opérationnel 22.

Actions à mener :

- Continuer à développer les Marchés de terroir, Fêtes du Parc.
- Développement d'un portail internet dédié aux producteurs et artisans locaux (en lien avec le site web du PN).
- Créer une vitrine de l'artisanat.
- Créer une monnaie locale avec charte à respecter par les commerçants qui souhaitent y adhérer.

Partenaires potentiels :

- Apaq-W
- Communes
- Associations des commerçants
- Réseau Financité
- Artisans

Indicateurs :

- Nombre de producteurs présents sur les marchés du terroir
- Nombre de marchés organisés
- Création du portail internet + nombre de producteurs qui y sont présents
- Création de la vitrine de l'artisanat
- Création de la monnaie locale

Objectif stratégique 8:
**Développer une mobilité alternative à la voiture, respectueuse de
l'environnement**

Vivre sans voiture sur le territoire du Parc naturel n'est pas chose aisée et c'est encore plus vrai pour les habitants des plus petits villages pauvres en commerces et où les opportunités d'emplois sont quasi inexistantes.

Les transports en commun sont très limités : peu de lignes, fréquence très basse, horaires pas toujours adaptés à la réalité professionnelle...

La ligne ferroviaire Couvin-Charleroi est importante pour les habitants du territoire. Malheureusement, celle-ci reste inscrite dans une logique de bout de ligne au fonctionnement peu lisible.

D'une manière générale, les transports en commun s'organisent dans une logique où l'offre structure la demande. Toutefois, l'expérience Flexitec menée sur Viroinval a le mérite d'amener de nouvelles solutions. Il serait intéressant d'élargir cette expérience aux deux autres communes.

La mobilité douce comme le vélo et la marche est bien implantée sur le territoire en tant que mode de déplacement de loisir. Ce n'est pas encore le cas pour les déplacements journaliers et professionnels. Si le Ravel Mariembourg – Hastière est un axe intéressant à ce niveau, il y a malheureusement peu d'autres aménagements existant pour assurer la sécurité des cyclistes sur le réseau.

Certains projets concrets existent cependant :

- le désenclavement du Ravel Olloy-Oignies vers Fumay au sud et vers Dourbes et Matagne-la-Grande au nord
- la réalisation du Ravel 136 qui devrait permettre de joindre le Ravel 156 Mariembourg – Hastière au Ravel 150 Anhée – Fosses-la-Ville via Philippeville.

Le relief du territoire peut également être un frein aux déplacements à vélo, toutefois le développement des vélos à assistance électrique et leur mise à disposition de plus en plus fréquente par certains établissements (Mobilesem, Offices du Tourisme) peut être une réponse à cela.

Trois objectifs opérationnels seront poursuivis :

25. Développer l'usage du vélo et de la marche par le renforcement des réseaux (itinéraires de liaison).
26. Sensibiliser à l'usage du vélo au quotidien
27. Valoriser et encourager le développement des transports en commun

Objectif opérationnel 25 : Développer l'usage du vélo et de la marche par le renforcement des réseaux (itinéraires de liaison).

Constat : Pour offrir réellement la possibilité aux habitants et visiteurs du territoire de se déplacer à pied ou à vélo, il faut que leur sécurité ne soit pas mise en danger en tant qu'usagers faibles. Il y a donc lieu de leur assurer la possibilité d'éviter les grands axes sans pour autant leur imposer d'énormes détours. C'est dans cette optique que les itinéraires de liaison doivent être étudiés et concrétisés.

Actions à mener :

- Liaison entre le Ravel Olloy-Oignies, Fumay et le Ravel Mariembourg-Hastière
- Développer des itinéraires adaptés au vélo d'est en ouest sur Viroinval et Couvin
- Développer un réseau de points-nœuds
- Étudier et cartographier les sentiers vicinaux à l'abandon
- Réouverture de certains sentiers vicinaux
- Développer le réseau de sentiers pédestres sur Philippeville
- Encourager la réalisation du nouveau Ravel 136 afin de faire le lien entre le Ravel 156 Mariembourg-Hastière et le 150 Anhée – Fosses-la-Ville (en attente de + d'infos de Christophe Corouge).

Partenaires potentiels :

- MT, OT, SI
- Communes
- SPW
- CFV3V
- Sentiers.be
- MOBILESEM
- TEC

Indicateurs :

- Concrétisation ou non de la liaison Fumay – Matagne-la-Grande via le Ravel Olloy-Oignies
- Nombre de km du réseau points-nœuds
- Nombre de sentiers vicinaux à l'abandon cartographiés
- Nombre de sentiers vicinaux ouverts
- Nombre de km de sentiers balisés créés sur Philippeville
- Actions entreprises pour encourager la réalisation du Ravel 136

Objectif opérationnel 26 : Sensibiliser à l'usage du vélo au quotidien

Constat : Le vélo est encore très peu utilisé au quotidien. Peu d'actions existent pour encourager cela que ce soit au niveau scolaire ou dans le monde professionnel.

Actions à mener :

- sensibilisation des élus et de la population
- organisation de balades à vélo ponctuelles pour attirer vers le vélo
- Lier mobilité douce, tourisme et culture par la création de circuits « dessin » et « écriture » Cf. Rando-croquis (lien éventuel avec aires paysagères des Grandes Traversées thématiques)
- Lancer un défi mobilité aux écoles, familles, entreprises
- Organiser des vélo-bus → ramassage des enfants qui vont à l'école
- Réalisation d'une carte d'itinéraires adaptés au vélo
- Installation de bornes de recharge pour vélos électriques

Partenaires potentiels :

- Mobilesem
- Gracq
- Écoles
- Communes
- Sociétés

Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation menées
- Nombre de balades à vélo organisées
- Nombre d'écoles proposant un vélo-bus
- Réalisation de la carte des itinéraires adaptés au vélo
- Nombre de bornes électriques installées

Objectif opérationnel 27 : Valoriser et encourager le développement des transports en commun

Constat : On l'a dit, l'offre de transports en commun traditionnels est très limitée sur le territoire que ce soit en termes du nombre de lignes ou de l'horaire.

Le Parc naturel soutiendra les actions menées visant à promouvoir des types de transport en commun plus adaptés à la réalité du territoire et, surtout, des gens qui y vivent.

Actions à mener :

- Soutenir MOBILESEM pour l'extension de l'opération Flexi-Tec aux communes de Couvin et Philippeville.
- Combiner à l'usage actuel un usage non-touristique de la ligne de train Mariembourg-Treignes.
- Collaborer à une étude pour la mise en Transport à la Demande d'une navette entre Treignes et Mariembourg (via le chemin de fer).
- Promouvoir la mise en service d'une navette électrique entre la gare de Couvin et le Couvidôme (via le centre-ville).
- Valoriser la dorsale Mariembourg – Frasnes – Couvin (nœud multi-modal : Ravel, GR, train, bus)
- placer aux abords des gares des bornes de recharge pour vélos et voitures électriques

Partenaires potentiels :

- CFV3V
- TEC
- Communes
- SNCB
- Mobilesem
- SPW

Indicateurs :

- Extension ou non de l'opération Flexi-Tec
- Ouverture de la ligne du CFV3V à un usage non touristique
- Nombre de bornes électriques
- Actions de sensibilisation menées vers les autorités et structures concernées

Objectif stratégique 9: **Contribuer au développement de la vie culturelle et associative**

Le territoire du Parc naturel foisonne d'associations locales qui veulent faire vivre leur région, qui veulent susciter les rencontres, partager les découvertes, sensibiliser à des thématiques, qui veulent créer du lien. Le Parc naturel n'a pas du tout l'objectif d'assimiler ces associations locales et de les remplacer mais bien de leur donner un coup de pouce quand c'est nécessaire, de collaborer, de travailler ensemble.

Dans le domaine culturel, le Centre culturel régional Action-Sud est évidemment un partenaire incontournable. Celui-ci n'est d'ailleurs pas seulement proche spatialement, il l'est également dans le partage des objectifs dont il est, ici, question.

Ainsi, trois objectifs opérationnels sont définis:

28. Renforcer les liens entre tourisme culturel et tourisme naturel
29. Valoriser le potentiel d'accueil de la maison du Parc naturel
30. Soutenir les différentes initiatives citoyennes pour le développement local et impulser des projets novateurs en ce sens

Objectif opérationnel 28 : Renforcer les liens entre tourisme culturel et tourisme naturel

Constat : Le Parc naturel développe un nombre intéressant d'activités sur le thème de la nature. Celles-ci sont à la fois source d'animation de la vie locale et de visites de la part de touristes venant de contrées plus éloignées. La biodiversité exceptionnelle des lieux est également vectrice de développement d'activités nature de la part d'autres organisations, dont celle des Cercles des Naturalistes de Belgique qui n'en est pas la moindre.

Sur le plan culturel, le Centre culturel régional Action-Sud développe une panoplie d'expositions, de spectacles, de concerts, etc. Il en va de même pour les centres culturels locaux de Philippeville et Couvin.

Cependant, on constate trop souvent un cloisonnement entre ces deux mondes. Cloisonnement qui n'a pas lieu d'être tant, dans une région rurale comme la nôtre, la culture est empli de nature et inversement.

Parc naturel et Centre culturel régional ont toutefois augmenté le nombre de leurs collaborations ces dernières années. Il faut maintenant continuer sur la même voie et élargir ces partenariats aux autres associations des secteurs culturel et naturel du territoire.

Actions à mener :

- Concours photo/vidéo « nature »
- Continuer les visites guidées des villages du PN (qui abordent tant le patrimoine culturel que le naturel)
- Proposer des événements, activités qui abordent une thématique selon différents angles.
- Continuer le développement d'expositions artistiques dans des cadres naturels

Partenaires potentiels :

- CCR AS
- Autres CC
- Musées
- Festival du Film Nature de Namur
- MUAP
- CNB

Indicateurs :

- Réalisation de concours photo/vidéo « nature »
- Nombre de visites guidées organisées dans les villages du PN

- Nombre de participants à ces visites
- Nombre d'activités organisées en partenariat avec les centres culturels
- Nombre d'activités artistiques développées dans la nature

Document de travail

Objectif opérationnel 29 : Valoriser le potentiel d'accueil de la maison du Parc naturel

Constat : Le Parc naturel a ses bureaux installés dans la maison des Baillis à Nismes. C'est un très beau bâtiment datant du XVIème siècle et dont la dernière restauration a été terminée en 2002-2003.

Le Parc naturel y dispose, en plus de ses bureaux, de deux salles de réunion et d'un vaste hall d'entrée.

Cet espace doit permettre d'accueillir au mieux les événements, réunions d'associations locales et de mettre en avant le patrimoine naturel et culturel de la région, afin que le visiteur de la maison du Parc puisse y trouver toutes les informations dont il a besoin.

Actions à mener :

- Développer une vitrine permanente de l'artisanat local (idée émise dans le cadre du PCDR).
- Développer une mini expo permanente expliquant ce qu'est un PN et présentant le territoire de celui-ci.
- Installer un comptoir d'accueil au rez-de-chaussée.
- Mettre une salle de réunion à disposition des associations citoyennes du territoire.
- Proposer au public (et sur réservation) la visite du bâtiment, du jardin et des ruines de l'ancienne église.

Partenaires potentiels :

- Communes
- Artisans
- FPNW
- CCR AS
- MUAP

Indicateurs :

- Réalisation de la vitrine de l'artisanat
- Réalisation de l'exposition sur le Parc naturel
- Nombre d'événements, de réunions d'associations locales accueillies
- Nombre de visiteurs accueillis à la maison du Parc et jardin

Objectif opérationnel 30 : Soutenir les différentes initiatives citoyennes pour le développement local et impulser des projets novateurs en ce sens

Constat : Des initiatives citoyennes émergent. Elles visent tantôt à réduire les déchets, tantôt à diminuer la consommation énergétique, à développer les échanges de services, à retisser du lien social, etc. Les initiateurs de celles-ci ont parfois besoin d'un petit coup de pouce ponctuel, de se sentir soutenus, de faire connaître leur association, d'avoir une porte d'entrée vers les autorités locales. Le Parc naturel peut jouer un rôle important à cet égard afin d'éviter l'essoufflement souvent bien légitime de citoyens pourtant très enthousiastes à la base et, avec eux, l'essoufflement de leur association.

Le Parc naturel peut aussi travailler à mettre en place les conditions permettant aux citoyens de s'impliquer dans l'aménagement de leur cadre de vie. Il doit encourager la concrétisation des idées citoyennes.

Actions à mener :

- Promouvoir les SEL (Système d'Échange Local).
- Développer les « Repair Cafés ».
- Créer une monnaie locale.
- Encourager le développement du réseau des Incroyables Comestibles sur le territoire.
- Établir une banque de données des ressources et compétences des associations socio-culturelles du territoire afin de favoriser les échanges entre elles.

Partenaires potentiels :

- CCR AS
- Autres CC
- PCS
- PAC
- CNB
- GAL
- MUAP
- Loin Devant ASBL
- ...

Indicateurs :

- Développement des Incroyables comestibles
- Nombre de données dans la base de données des ressources et compétences
- Nombre d'actions menées relativement à la création d'une monnaie locale
- Nombre de « Repair Cafés » organisés

Objectif stratégique 10: Développer un tourisme vert, durable et maîtrisé

Diverses actions ont été menées ces dernières années par le Parc naturel, dont la plupart se sont intégrées au projet de valorisation touristique de la Forêt du Pays de Chimay.

Citons quelques exemples emblématiques :

- la Grande Traversée, cet itinéraire de randonnée de plus de 170 km de long, jalonné de 9 aires de bivouac qui accueillent les randonneurs gratuitement,
- le Challenge Trail de la Forêt du Pays de Chimay qui a débuté en 2013 et qui regroupe 6 événements sportifs disséminés sur le territoire de la FPC,
- les séjours trappeur-survie dont le Parc naturel a coordonné la mise sur pied,
- les randonnées et week-end à la découverte des paysages du Parc naturel,
- les activités de découverte de la nature à travers les cinq sens,
- etc.

Il est d'ores et déjà prévu de continuer le développement de toutes ces actions et de les amplifier, notamment via des projets INTERREG et PwDR.

Cet objectif stratégique se décline en quatre objectifs opérationnels :

31. Promouvoir une image commune du nouveau territoire du PN
32. Développer la culture de la Nature (art de vivre, terroir)
33. Professionnaliser le secteur touristique
34. Développer l'offre touristique durable tant du point de vue des activités que des hébergements

Objectif opérationnel 31 : Promouvoir une image commune du nouveau territoire du PN

Constat : Le Parc naturel va multiplier sa surface par quatre et sa population par cinq en s'étendant aux communes de Couvin et Philippeville. Il est important d'intégrer la population dans la dynamique d'un Parc naturel et donc de sensibiliser celle-ci à l'existence et aux missions du Parc naturel.

De même, il faudra communiquer vers l'extérieur du territoire pour que l'appellation positive de « Parc naturel » puisse exercer toutes ses retombées sur les nouvelles communes.

Actions à mener :

- Créer une signalétique touristique commune (sur base de l'étude réalisée sur Viroinval ?)
- Marquer le territoire du PN par la pose de panneaux aux entrées principales.
- Analyser l'opportunité et déterminer le meilleur moyen de rappeler l'appartenance des villages au territoire du PN (par une signalétique placée aux entrées de ceux-ci ?).
- Créer une identité au territoire, le nommer (biodiversité et diversité paysagère remarquables)
- Créer un livret promotionnel du PN
- Adopter une charte graphique précise
- Faire connaître aux habitants du PN les projets que celui-ci a réalisés
- Proposer des cartes (de randonnée, de points d'intérêt...) communes à tout le territoire du Parc naturel

Partenaires potentiels:

- PNRA
- CGT
- MT
- Communes
- FPNW
- SPW

Indicateurs :

- Création d'une signalétique touristique commune
- Placement de panneaux aux entrées du Parc naturel
- Création d'un livret promotionnel du Parc naturel – Nombre de livrets distribués
- Adoption d'une charte graphique
- Nombre de cartes communes créées

Objectif opérationnel 32 : Développer la culture de la Nature (art de vivre, terroir)

Constat : Le monde rural, et notre région en particulier, est riche d'une multitude de traditions, de pratiques, parfois ancestrales, qui rythment la vie des habitants.

Il est plus qu'utile de mettre ces pratiques en avant, de les faire connaître, les valoriser et, ainsi, les conserver.

Actions à mener :

- Développer un réseau de « greeters »¹⁶
- Développer le « wwoofing »¹⁷ sur le territoire
- Créer une réserve de guides nature disponibles pour des demandes d'animations
- Valoriser touristiquement des traditions du monde rural (affouage)
- Intégrer les touristes dans la gestion environnementale
- Développer les classes vertes, aussi pour les enfants du territoire.
- Mettre en avant les patrimoines culturel et naturel du territoire lors d'événements divers (notamment Fête du Parc).

Partenaires potentiels :

- Écoles
- Hébergements de groupe
- CNB
- Centres culturels
- Producteurs locaux & artisans
- OT
- MT
- Musée de la vie rurale de Cul-de-Sarts
- Hébergements de groupes scolaires

Indicateurs :

- Nombre de « greeters » dans le réseau
- Nombre d'actions de valorisation des traditions du monde rural
- Nombre d'actions de gestion environnementale menées avec des bénévoles
- Nombre d'enfants accueillis en classe verte sur le territoire

¹⁶ Greeters = habitants qui souhaitent faire découvrir gratuitement aux touristes leur village, leur région, les lieux qu'ils apprécient particulièrement.

¹⁷ Le terme wwoofing vient de l'association « WWOOF » dont les initiales signifient « Worldwide on Organic Farms », soit « à travers le monde dans des fermes bio ». Cette association regroupe de très nombreuses adresses de personnes souhaitant accueillir d'autres personnes chez elles pour les nourrir et les héberger en échange d'un certain nombre d'heures de travail par jour. Les lieux d'accueil sont gérés de manière biologique.

Objectif opérationnel 33 : Professionnaliser le secteur touristique

Constat : Sur notre territoire, il y a encore peu de personnes qui vivent entièrement de revenus générés par le tourisme. Le fait que le tourisme soit source de revenus complémentaires n'est, bien sûr, pas une mauvaise chose en soi, que du contraire. Mais, il faut que la qualité des services proposés, elle, soit équivalente à celle des professionnels. Et, si par l'accompagnement, le conseil, le soutien, le Parc naturel et ses partenaires touristiques peuvent permettre à des privés de créer leur activité professionnelle, cela constituerait de belles avancées au niveau du développement local.

Actions à mener :

- Améliorer l'usage du Néerlandais et le multilinguisme en général (traduction des panneaux et dépliants).
- Regrouper les différentes activités proposées sur le territoire par thématiques et communiquer sur ces thématiques.
- Accompagner les hébergements touristiques qui le souhaitent dans leur démarche de labellisation en tant qu'hébergements respectueux de l'environnement.
- Proposer différentes formations aux acteurs professionnels et non professionnels du monde touristique

Partenaires potentiels :

- MT, OT, SI
- FDA
- FPC
- CGT
- Acteurs privés du monde touristique
- Centre de compétence Le Forem Tourisme
- Bouillon de culture

Indicateurs :

- Nombre d'hébergements touristiques visités dans le cadre d'une labellisation en tant qu'hébergement « durable »
- Nombre d'hébergements effectivement labellisés
- Nombre de formations, de soirées d'information proposées aux acteurs du monde touristique
- Nombre d'actions menées en faveur du multilinguisme

Objectif opérationnel 34 : Développer l'offre touristique durable tant du point de vue des activités que des hébergements

Constat : Le développement touristique de la région n'est légitime et souhaitable que s'il se fait dans le respect des ressources et milieux naturels, dans le respect du cadre de vie rural des habitants et dans le respect de conditions de travail dignes. Il s'agit donc de développer un tourisme durable.

C'est d'ailleurs clairement l'orientation prise dans le cadre de la valorisation touristique du massif forestier de la Forêt du Pays de Chimay, projet lancé et coordonné par le Parc naturel depuis le début, en 2009-2010.

Depuis lors, plusieurs produits touristiques ont été mis sur pieds, un réseau de partenaires a été créé, des événements ont été organisés et des campagnes promotionnelles ont été menées.

Il y a lieu, bien sûr, de continuer à mener ces actions, d'assurer le suivi de ce qui a été créé, mais aussi de continuer à développer de nouvelles activités, de continuer à mobiliser de nouveaux partenaires afin de faire de la Forêt du Pays de Chimay un territoire de référence pour les adeptes des séjours invitant à « osez la nature ».

Actions à mener :

- Développer le sport nature (VTT, trails, « Spartacus », plongée en carrière, via ferrata...)
- Recréer une offre hôtelière + auberge de jeunesse
- Aider les hébergements à obtenir des éco-labels
- Créer des emplacements pour mobil-homes (sur Philippeville et Couvin)
- Promouvoir d'autres formes d'hébergements touristiques à côté des formes traditionnelles → Développer les hébergements insolites de qualité qui s'intègrent harmonieusement au territoire.
- Valorisation touristique des anciennes carrières
- Continuer le développement et la promotion de la Forêt du Pays de Chimay
- Développer des itinéraires touristiques transfrontaliers
- Proposer des journées et séjours « rando » au sein du territoire
- Installer des bornes de recharge pour vélos et voitures électriques
- Fixer sur le territoire les touristes cyclistes notamment par le développement du label Bienvenue vélo dans l'Horeca des 3 communes

Partenaires potentiels:

- MT
- OT
- SI
- clubs sportifs
- FPC

- PNRA
- RND
- FDA
- Les membres du réseau d'acteurs de la FPC

Indicateurs :

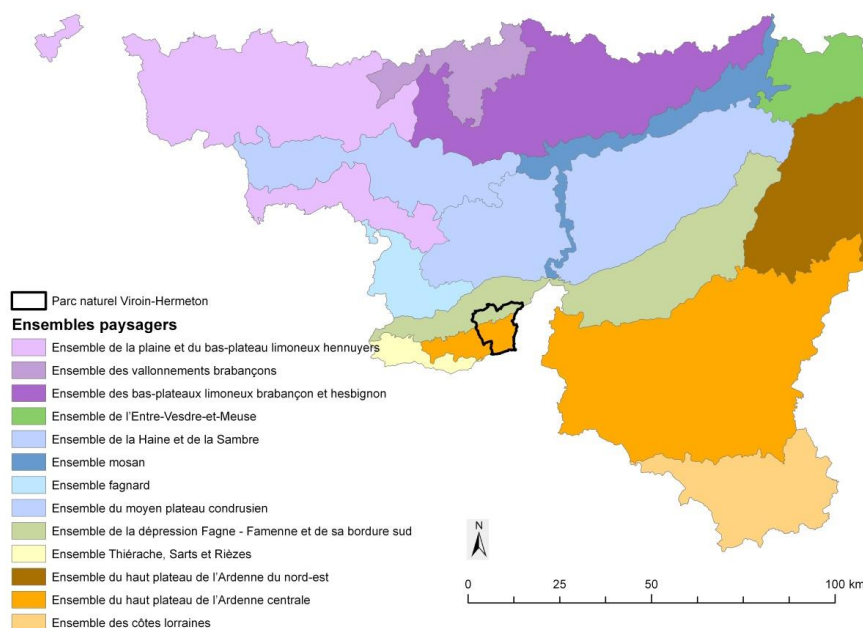
- Nombre d'actions menées pour le développement du sport nature
- Nombre d'hébergements visités pour l'attribution d'un éco-label
- Nombre d'hébergements effectivement labellisés
- Nombre d'emplacements pour mobil-homes créés
- Nombre d'actions menées en faveur des hébergements insolites
- Nombre de carrières ouvertes au tourisme
- Montant investi dans le développement touristique de la Forêt du Pays de Chimay
- Nombre d'itinéraires transfrontaliers créés
- Nombre de journées et séjours « rando » organisés
- Nombre d'actions menées en faveur du développement cycliste
- Nombre de bornes de recharge électrique installées

Axe 3 : Paysages et aménagement du territoire

En 2004, la CPDT a réalisé une cartographie des paysages wallons qui a conduit à subdiviser la Wallonie en 76 **territoires** paysagers. Chaque territoire paysager est formé d'un ensemble d'unités paysagères aux caractéristiques semblables. **L'unité paysagère** est définie comme une portion de territoire embrassée par la vue humaine au sol et délimitée par des horizons visuels perceptibles du cœur de l'unité, même en s'y déplaçant.

Des sous-territoires ou **faciès** sont différenciés quand de légères variantes paysagères sont observées au sein d'un même territoire.

Les territoires paysagers ont été regroupés en 13 **ensembles** régionaux selon une classification de type géographique. Ces ensembles font écho aux grandes différenciations paysagères de la Wallonie issues de la combinaison des substrats géologiques, des formes principales de relief, des niveaux d'altitude et des types de sols qui, par leur influence sur les occupations naturelles et humaines du sol, sont des éléments déterminants dans la morphologie d'un paysage (Feltz et al., 2004)¹⁸.



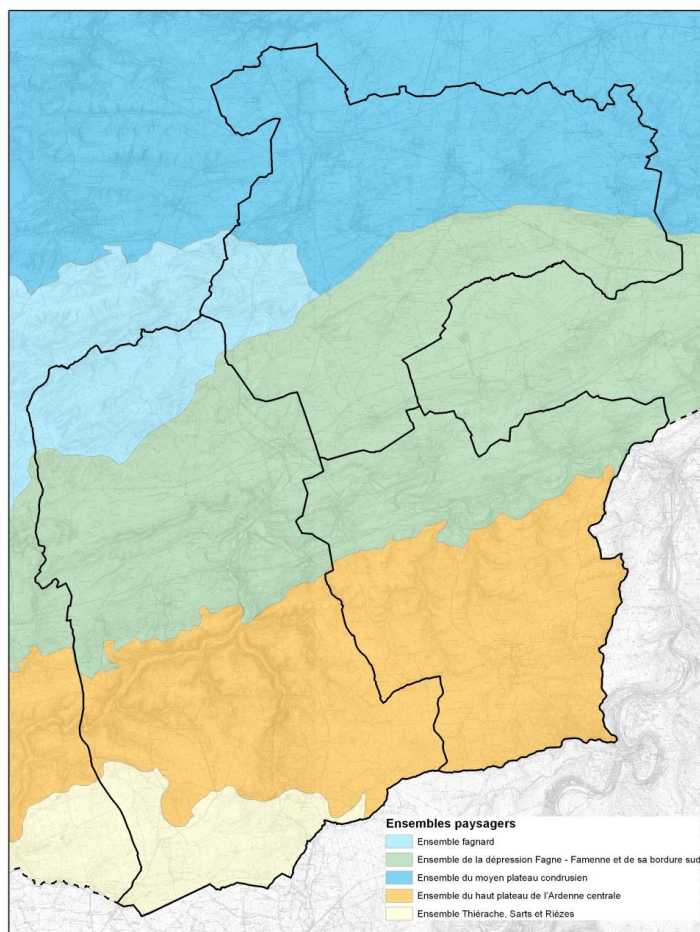
Ensembles paysagers de Wallonie. Données sources : CPDT.

¹⁸ Diagnostic paysager du Parc naturel Viroin-Hermeton, approche détaillée, A. Guillaume, PNVH, 2016, p.2

Comme déjà énoncé, le territoire formé par Philippeville, Couvin et Viroinval est d'une richesse paysagère et environnementale rare, puisqu'il est concerné par quatre des cinq régions agrogéologiques qui se trouvent au sud de la Sambre et de la Meuse : bordé par le plateau Condruzien au Nord, propice à l'agriculture, il est ensuite largement traversé par la double dépression géologique de la Fagne-Famenne et de la Calestienne. La Fagne, à l'ouest de la Meuse et la Famenne, à l'est, s'allongent en une région déprimée d'altitudes comprises entre 140 et 300 m. Elle se double de la Calestienne, une bande à calcaires qui marque la transition entre la Dépression de la Fagne-Famenne au Nord et le massif de l'Ardenne au sud, constituant ainsi la limite méridionale du Synclinorium de Dinant¹⁹.

Une analyse plus fine du territoire au niveau paysager montre qu'on y retrouve pas moins de 5 ensembles paysagers, eux-mêmes subdivisés en plusieurs faciès.

Ensembles paysagers



¹⁹ Essaimage, portrait de territoire, Comase, 2016, p.60

On a donc du sud vers le nord :

1. L'ensemble Thiérache, Sarts et Rièzes

Il couvre l'extrémité sud de l'entité couvinoise. Il présente un relief doux de plateau ondulé, relativement uniforme et légèrement incliné vers l'ouest. Les paysages sont dominés par la prairie que ponctuent quelques bois présentant parfois d'importantes superficies.



2. L'ensemble du haut plateau de l'Ardenne

Il fait partie du massif schisteux rhénan qui regroupe les plateaux les plus hauts de l'Eifel allemand et de l'Ardenne du nord-est, puis, à un niveau inférieur, l'Oesling luxembourgeois, l'Ardenne centrale et, au-delà de la Meuse, le bout du plateau de l'Ardenne occidentale. Le plateau central ardennais descend lentement par paliers, de 550 m au Nord-Est à environ 400 m au Sud-Ouest. Au sud comme au nord, les cours d'eau entament fortement ses bordures en y creusant des vallées parfois profondes, isolant des hauts plateaux résiduels.

La zone au sud du Viroin et de l'Eau Noire se situe sur le territoire des bordures forestières du plateau ardennais, et plus précisément dans le faciès de la bordure septentrionale²⁰.

Viroinval est majoritairement situé dans le territoire paysager de la bordure forestière septentrionale du plateau ardennais, avec près de 7 700 ha, soit 63 % de sa surface. La commune de Couvin dispose, elle aussi, d'une bonne partie de son territoire en Ardenne, mais dans une proportion moindre que sa voisine orientale. Le village de Brûly de Pesche est entièrement ardennais, tandis que les territoires des villages de Presgaux, Gonrieux, Pesche, Petigny, Cul-des-Sarts, Brûly, Petite-Chapelle et de la ville de Couvin ne sont que partiellement ardennais. Cul-des-Sarts, Brûly et Petite-Chapelle s'étendent également sur l'ensemble paysager « Thiérache, Sarts et Rièzes », alors que les autres se partagent entre Ardenne et Calestienne²¹.

²⁰ PCDR de Couvin, p. 47

²¹ Idem

Le plateau ardennais est un plateau entaillé par les vallées encaissées des ruisseaux ardennais. La plupart coulent du sud vers le nord, alimentant l'Eau Noire et le Viroin.

Les contreforts et le plateau ardennais sont quasi entièrement recouverts de forêts, feuillues et résineuses, avec des paysages surtout fermés et rythmés par les cycles saisonniers.



Vue sur la bordure septentrionale du plateau ardennais depuis la RN 99 à hauteur de Vierves, en Calestienne²²

3. L'ensemble de la dépression Fagne-Famenne

Au niveau de la Wallonie, l'ensemble paysager de la dépression, creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200 m, présente des paysages de prairies sur un relief globalement calme qu'animent quelques tiennes boisés. Au sud, la Calestienne forme un replat d'altitude supérieure à 250 m qui surplombe la dépression par un abrupt bien marqué. Il est suivi par une légère dépression creusée dans les schistes au pied du massif ardennais dont le versant est couvert de prairies ou boisé selon la pente. (Feltz et al., 2004)

Au sein du Parc naturel élargi, deux territoires et trois faciès de cet ensemble sont présents :

- Territoire de la dépression Fagne-Famenne
 - Faciès de la dépression fagnarde
Le territoire paysager de la dépression Fagne-Famenne ne concerne qu'une petite partie de Viroinval (4 %), située au nord-ouest de la commune. Il comprend les vallées de l'Eau Blanche et de l'Eau Noire jusqu'à Nismes. Sur le territoire couvinois, seul le nord de la commune est concerné (village de Boussu-en-Fagne). Les villages du sud de l'entité de Philippeville sont

²² Diagnostic paysager du Parc naturel Viroin-Hermeton, approche détaillée, A. Guillaume, PNVH, 2016, p.6

également dans cette zone, à savoir Fagnolle, Roly, Sart-en-Fagne, Villers-en Fagne.

- Territoire des replats et collines de la Calestienne et de pied de talus ardennais
 - Faciès des replats de Chimay-Couvin
Cette zone est caractérisée par un relief plan offrant des paysages calmes dominés par les prairies mais l'on y rencontre encore quelques belles étendues de labour. Villages concernés : Couvin, Pesche, Presgaux, Gonrioux, Dailly.
 - Faciès des Tiennes du Viroin
Au sud de la dépression Fagne - Famenne, les replats schisteux et les collines calcaires, appelées « tiennes », de la Calestienne bordent le pied de talus ardennais, formant des paysages variés et beaucoup de vues longues. Au sein de Viroinval, ce territoire paysager recouvre près de 4 000 ha, soit 33 %. Ce territoire s'étend également sur le village couvinois de Petigny.

4. L'ensemble fagnard

Au nord-ouest de l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'ensemble fagnard constitue une zone de transition entre les plateaux limoneux hennuyers et condrusien (au nord et à l'est), et la dépression de la Fagne (au sud). Cet ensemble présente des altitudes s'élevant progressivement du nord vers le sud, de moins de 200 m à près de 300 m d'altitude, avant de retomber à moins de 200 m en bordure de la dépression de la Fagne.

La bordure sud du plateau est creusée par les incisions de l'Eau d'Eppe et des affluents de l'Eau Blanche. Elle est majoritairement occupée par la forêt ponctuée de quelques clairières abritant de rares hameaux.

Sur le territoire qui nous occupe, seule une petite zone est concernée à cheval sur les communes de Philippeville et Couvin. Seul le hameau de Géronsart s'y situe.

5. L'ensemble du moyen plateau condrusien

Il couvre tout le nord de la commune de Philippeville. L'ensemble paysager du Condroz n'est donc pas à confondre avec la zone agro-géographique du Condroz, ni même avec le Condroz agricole.

Il est caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses (appelées tiges*) et de dépressions creusées dans les calcaires (appelées chavées*). Celles-ci se succèdent du nord au sud avec une grande régularité, leur amplitude verticale s'accroissant sur les bordures, notamment à l'approche de la tranchée mosane.

L'impact de cette topographie particulière sur les paysages est accentué par le couvert végétal : les sommets sont le plus souvent abandonnés à la forêt tandis

que les pentes douces des versants sont consacrées aux labours et que les fonds de dépressions sont le domaine de la prairie.

Les parties septentrionale et centrale de la commune de Philippeville s'intègrent dans cet ensemble.

Au niveau de l'aménagement du territoire, l'entrée dans les limites du Parc naturel de Philippeville et Couvin va engendrer de nouveaux enjeux avec l'entrée dans le Parc de zonings industriels et commerciaux ainsi que de zones urbaines. Alors qu'auparavant, avec la seule commune de Viroinval, la surface inscrite en zone non urbanisable représentait près de 92 % du territoire (environ 11.130 ha) selon la répartition suivante :

- Zone forestière : 71,6 %
- Zone agricole : 18,9 %
- Zone d'espaces verts : 4,5 %
- Zone naturelle : 4,5 %
- Surface en Eau : 0,4 %
- Zone de Parc : 0,1 %

Un seul objectif stratégique est, ici, poursuivi pour les dix prochaines années :

11. Préserver et développer un cadre de vie agréable pour les habitants et visiteurs du territoire.

Objectif stratégique 11 :
Préserver et développer un cadre de vie agréable pour les habitants et visiteurs du territoire

Cet objectif stratégique sera poursuivi via les quatre objectifs opérationnels suivants :

35. Identifier, préserver, valoriser et vulgariser le paysage
36. Encourager le développement de projets d'aménagements/ réaménagements végétaux et/ ou paysagers
37. Encourager la protection, la valorisation et la restauration des éléments remarquables du patrimoine bâti (y compris le petit patrimoine populaire et industriel)
38. Encourager un urbanisme cohérent et sensibiliser à une urbanisation maîtrisée

Document de travail

Objectif opérationnel 35 : Identifier, préserver, valoriser et vulgariser le paysage

Constat : La diversité paysagère sur le territoire du Parc naturel est exceptionnelle. Cette richesse doit être préservée et valorisée.

Actions à mener :

- Élaborer une charte paysagère pour le territoire des 3 communes.
- Élaborer un guide des recommandations paysagères à destination des administrations communales.
- Veiller à l'application de ces recommandations → *légitimité du PN ?*
- 1 village, 1 itinéraire, 1 point de vue → dépliant + parcours + mise en valeur d'un point de vue (aire paysagère).
- Continuer les visites guidées des villages du PN (qui abordent tant le patrimoine culturel que le naturel).
- Intégrer les futures constructions verticales au paysage (antennes, éoliennes...)
- Accompagner le déboisement et reboisement éventuel des tiennes (pins noirs) en Caestienne
- Sensibiliser administrations communales, particuliers, candidats constructeurs, CCATM... aux caractéristiques urbanistiques et paysagères de chaque village pour intégrer au mieux les nouvelles constructions.
- Sensibiliser à l'impact de la plantation d'espèces invasives notamment par la création d'un catalogue des espèces locales à utiliser lors de la plantation de haies
- Faire du paysage un outil de développement = promotion et sensibilisation
- Développer un observatoire du Paysage.
- Sensibiliser les citoyens à leur paysage (leur démontrer que ce paysage n'est pas banal).
- Accompagner les agriculteurs dans leur reconversion (influence paysagère)

Partenaires potentiels :

- MT, OT, SI
- DNF
- Communes
- MUAP
- DGO4
- FWA
- FUGEA
- CCATM

Indicateurs :

- Réalisation de la charte paysagère
- Réalisation du guide des recommandations paysagères

- Nombre d'actions de sensibilisation aux paysages menées
- Nombre de catalogue des espèces invasives distribués
- Création d'un observatoire des paysages

Document de travail

Objectif opérationnel 36 : Encourager le développement de projets d'aménagements/ réaménagements végétaux et/ ou paysagers

Constat : Les aménagements végétaux ont un impact important dans le cadre de vie. Or, aujourd'hui on a tendance à artificialiser les espaces publics ou à ne pas mettre en valeur la végétalisation présente au sein de ceux-ci.

Actions à mener :

- Eduquer et sensibiliser à l'importance de végétaliser les espaces publics (cfr. projet Biodibap du PNVH).
- Développer les cimetières végétalisés et paysagers (cfr. Exemple du cimetière de Roly, de Dourbes).
- Sauvegarder les arbres et haies remarquables
- Planter des arbres fruitiers dans l'espace public

Partenaires potentiels:

- DGO4 (Aménagement du territoire et patrimoine - cimetière)
- CNB
- MUAP
- FRW
- PCDN
- Communes

Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation à l'importance de végétaliser les espaces publics
- Nombre de cimetières végétalisés
- Nombre d'arbres fruitiers plantés

Objectif opérationnel 37 : Encourager la protection, la valorisation et la restauration des éléments remarquables du patrimoine bâti (y compris le petit patrimoine populaire et industriel)

Constat : Le territoire présente un bâti ancien avec des qualités architecturales qui constituent une richesse culturelle. Néanmoins, celui-ci peut parfois être menacé par une méconnaissance de celui-ci et par des chantiers de restauration inadaptés (isolations, transformations,...).

Concernant le patrimoine industriel, la question de la réhabilitation des anciennes carrières est particulièrement importante au niveau du Parc naturel élargi.

Actions à mener :

- Mettre en valeur les châteaux du territoire par la création d'un circuit touristique et d'un livret
- Mettre en place des campagnes d'inventaire du petit patrimoine populaire accompagnées d'un état sanitaire des éléments répertoriés. Mise sur pied, dans chaque entité, d'un groupe de travail pour repérer les éléments du petit patrimoine avec la récolte d'éléments historiques (auprès des personnes âgées, notamment).
- Mettre en place un accompagnement des communes et des privés qui souhaitent restaurer et valoriser ce patrimoine. Instruire les dossiers de demande auprès de la Région et aider à la recherche de financements.
- Organiser des chantiers de formation à la restauration du PPPW
- Continuer les visites guidées des villages du PN.
- Sensibiliser aux économies d'énergie et à l'isolation du bâti ancien mais en respectant son architecture et son enveloppe extérieure.
- Editions de plaquettes informatives avec conseils pratiques
- Accompagner les propriétaires de carrières dans la reconversion des sites

Partenaires potentiels :

- MUAP
- MT, OT, SI
- IPW
- DGO4
- Village Wallonie
- R.E.D.
- Communes

Indicateurs :

- Création du circuit touristique des châteaux + nombre de livrets distribués
- Nombre d'éléments du petit patrimoine populaire répertoriés

- Nombre de dossiers de demande de restauration du petit patrimoine instruits
- Nombre de chantiers de formation organisés
- Nombre de visites guidées de villages organisées
- Nombre d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie menées
- Nombres d'actions menées pour la reconversion d'anciennes carrières

Document de travail

Objectif opérationnel 38 : Encourager un urbanisme cohérent et sensibiliser à une urbanisation maîtrisée

Constat : avec la future E420, la pression foncière va s'accélérer et l'on risque, à terme, de voir l'étalement urbain augmenter.

Par rapport à la E420, il convient d'avoir une réflexion à l'échelle du territoire (habitat, commerce).

Quelles seront les retombées des nouveaux flux sur l'habitat et l'économie du territoire ?

Quel sera alors le quartier ou village idéal sur le territoire du Parc ? Que souhaitons-nous promouvoir en cas d'extension d'habitat ou de construction ? Que promouvoir pour faire face à l'augmentation de la population ?

Actions à mener :

- Sensibiliser aux caractéristiques urbanistiques et paysagères de chaque village pour intégrer au mieux les nouvelles constructions.
- Inventorier le mobilier public en vue de proposer une harmonisation de celui-ci sur le territoire du PN.
- Travailler sur les entrées et sorties de villages qui se dégradent avec l'hétérogénéité des formes de constructions et des matériaux employés

Partenaires potentiels :

- GAL Entre-Sambre-et-Meuse
- MUAP
- BEP
- Communes
- FRW
- écoles d'architecture
- CCATM

Indicateurs :

- Nombres d'actions de sensibilisation aux caractéristiques urbanistiques et paysagères menées
- Nombre de mobilier public inventorié
- Nombre d'entrées de village analysées

Axe transversal 1: L'accueil, l'éducation et la sensibilisation du public

L'accueil, l'éducation et la sensibilisation ont, bien évidemment, déjà largement été abordés dans les objectifs et actions des trois axes de base développés ci-dessus, et c'est d'ailleurs bien légitime puisqu'il s'agit d'un axe transversal.

Cet axe a été fortement développé durant la décennie précédente comme le démontre le nombre d'actions recensées. Cependant, il devra encore s'accroître afin que le Parc naturel et, surtout, les actions qu'il mène soient bien connus des habitants et des visiteurs. L'élargissement du territoire constituera un défi de plus à relever à ce niveau puisque le nombre d'habitants du Parc naturel va être multiplié par cinq. Cela fera donc cinq fois plus de citoyens à sensibiliser aux missions et actions du Parc naturel.

Si la sensibilisation, la communication ont donc déjà été abordées à plusieurs reprises dans les autres axes, deux objectifs stratégiques spécifiques à ces thématiques sont néanmoins à ajouter :

Objectif stratégique 12 : **Informier et sensibiliser le plus grand nombre aux thèmes abordés par le Parc naturel**

Idées d'actions à mener :

- Poursuivre l'activité du Rucher-école
- Organisation d'événements, de conférences, de soirées à thème (brame du cerf, nuit de la chouette, nuit de la chauve-souris, grands prédateurs...)
- Organisation de stages pour enfants
- Organisation d'activités de découvertes du territoire
- Élargir l'offre des animations proposées aux écoles du territoire du PN
- Inventorier les guides nature du territoire afin de pouvoir proposer ceux-ci lors de demandes auxquelles le personnel du PN ne peut répondre favorablement

Objectif stratégique 13 : **Renforcer la visibilité du Parc naturel et de ses actions**

Idées d'actions à mener :

- Définir et appliquer une véritable charte graphique
- Réaliser un livret de présentation du Parc naturel à destination des habitants et des visiteurs

- Faire connaître toutes les actions menées par le Parc naturel via le journal du Parc, le site internet, la page Facebook
- Organiser une soirée annuelle ouverte au public pour faire le point sur les actions menées et à mener
- Réaliser et diffuser quelques vidéos présentant les actions du Parc naturel

Document de travail

Axe transversal 2: Innovation et expérimentation

Objectif stratégique 14 : Initier et développer des méthodes innovantes et expérimentales sur le territoire du Parc naturel élargi

Le Parc naturel continuera à développer des projets-pilotes dans les domaines qui le concernent. Il encouragera les communes à participer aux appels à projets novateurs comme ce fut le cas, par exemple, pour la Forêt du Pays de Chimay dans le domaine touristique, pour la plantation d'arbres fruitiers palissés le long des murs de cimetière et pour la reproduction de la truite fario de souche.

Document de travail

Axe transversal 3: Partenariats et coopération

Le Parc naturel a pour vocation de réunir les différentes forces vives de son territoire afin de travailler en synergie aux différents objectifs poursuivis.

Toutes les actions mentionnées dans ce plan de gestion ne seront donc pas forcément menées par le Parc naturel, d'autres organisations, d'autres structures pouvant être plus légitimes en tant que chef de fil. Mais le Parc naturel apportera ses savoirs et savoir-faire pour viser la plus grande efficacité possible.

Des partenaires potentiels ont été identifiés pour chaque objectif opérationnel. Il est bien entendu que d'autres partenariats pourraient également être noués.

Objectif stratégique 15 : Renforcer les partenariats et les coopérations avec les acteurs internes et externes au territoire

Moyens humains et financiers

À compléter

Document de travail